

République Islamique de Mauritanie
Honneur – Fraternité - Justice



Office National de la Statistique (ONS)



**Recensement Général de la Population et de
l'Habitat (RGPH), 2013**



Bureau Central du Recensement (BCR)

**Chapitre 14 : Situation socioéconomique des personnes vivant
avec un handicap**

avril, 2015

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
RESUME	1
INTRODUCTION	4
14.1. CONTEXTE.....	7
14.2. METHODOLOGIE.....	8
14.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES ...	12
14.4. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	22
14.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES	32
14.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE	39
CONCLUSION	45
BIBLIOGRAPHIE.....	46
ANNEXES.....	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 14. 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence	13
Tableau 14. 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe	14
Tableau 14. 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe	15
Tableau 14. 4 Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage... ..	15
Tableau 14. 5 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap	18
Tableau 14. 12 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya	28
Tableau 14. 13 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d’occupation, le sexe et le milieu de résidence	33
Tableau 14. 14 Répartition de la population par le statut d’activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	34
Tableau 14. 15 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d’occupation selon le type de handicap.....	36
Tableau 14. 16 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l’occupation et le type du handicap.....	38
Tableau 14. 17 Répartition en (%) des chefs de ménages handicapées résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap.....	40
Tableau 14.A 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence	47
Tableau 14.A 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe.....	47
Tableau 14.A 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe	47
Tableau 14.A 4 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap	48
Tableau 14.A 5 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence.....	48
Tableau 14.A 6 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap	48
Tableau 14.A 7 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d’âges selon le milieu de résidence	49
Tableau 14.A 8 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap.....	49
Tableau 14.A 9 Structure par groupe d’âge et rapport de masculinité des personnes résidentes handicapées	49

Tableau 14.A 10 Pourcentage des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap	50
Tableau 14.A 11 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap	50
Tableau 14.A 12 Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge	50
Tableau 14.A 13 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap	50
Tableau 14.A 14 bis1 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et la langue maternelle.....	51
Tableau 14.A 15 bis2 Prévalence (‰) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap .	51
Tableau 14.A 16 Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe.....	51
Tableau 14.A 17 Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya	51
Tableau 14.A 18 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence	52
Tableau 14.A 19 Proportion des personnes handicapées résidentes par wilaya selon le niveau d'instruction.....	52
Tableau 14.A 20 Répartition (en effectif) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence	53
Tableau 14.A 21 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence	53
Tableau 14.A 22 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap.....	54
Tableau 14.A 23 Répartition (en %) des personnes handicapées résidentes par wilayas selon le statut d'occupation.....	54
Tableau 14.A 24 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap.....	55
Tableau 14.A 25 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le statut dans l'occupation et la wilaya	55
Tableau 14.A 26 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap, le milieu de résidence et le sexe	56
Tableau 14.A 27 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap.....	56
Tableau 14.A 28 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe	56

Tableau 14.A 29 Répartition (%) des personnes handicapées chefs de ménage par niveau d’instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	56
Tableau 14.A 30 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d’instruction selon le type de handicap	57
Tableau 14.A 31 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage par wilaya selon le niveau d’instruction.....	57
Tableau 14.A 32 Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le milieu de résidence et la wilaya.....	58
Tableau 14.A 33 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage handicapé et la Wilaya .	58
Tableau 14.A 34 Pourcentage des chefs de ménage handicapées propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap	58
Tableau 14.A 35 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d’occupation du logement.....	59
Tableau 14.A 36 Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint	59

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 14. 1 Volume global des personnes handicapées et les personnes sans handicap au sein de la population mauritanienne	12
Graphique 14. 2 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap	16
Graphique 14. 3 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence	17
Graphique 14. 4 Proportion des personnes handicapées selon les principales villes de la Mauritanie .	18
Graphique 14. 5 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d’âges selon le milieu de résidence	20
Graphique 14. 6 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap.....	21
Graphique 14. 7 Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d’âges	23
Graphique 14. 8 Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d’âges en 2013.....	23
Graphique 14. 9 Prévalence (‰) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap.....	27
Graphique 14. 10 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes des principales villes	29
Graphique 14. 11 Proportion des personnes handicapées selon le niveau d’instruction	30
Graphique 14. 12 Taux d’activité selon le milieu de résidence et le sexe.....	34

Graphique 14. 13 Proportion (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation.....	37
Graphique 14. 14 Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap et le sexe.....	39
Graphique 14. 15 proportion (%) des personnes handicapées chefs de ménages par niveau d'instruction.....	42

SIGLES ET ABREVIATIONS

BCR : Bureau Central de Recensement ;

CMJD : Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie ;

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;

FEMANPH : Fédération Mauritanienne des Associations Nationales des personnes Handicapées ;

MASEF : Ministère des Affaires Sociales, Enfance et de la Famille ;

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement ;

OMS : Organisation Mondiale de la Santé ;

ONG : Organisation Non Gouvernementale ;

ONS : Office National de la Statistique ;

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;

PRBC : Programme de Réadaptation à Base Communautaire.

RESUME

Sur une population résidente totale de 3.537.368 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie en 2013, 33.920 habitants vivent avec un handicap, soit un taux de prévalence de 0,96%. Le handicap moteur apparait comme étant le plus fréquent, avec une personne atteinte sur trois de ce type de handicap. La proportion de la cécité est de 20,2%.

L'analyse selon le sexe, révèle que les hommes sont plus touchés par le handicap que les femmes. Le nombre de handicapés du sexe masculin est de 18.470 habitants contre 15.450 habitants pour le sexe féminin. L'analyse selon le milieu de résidence montre que les taux de prévalence de handicap sont presque similaires (0,97% en milieu urbain et 0,96% en milieu rural). Par wilaya, le taux de prévalence le plus élevé est enregistré au Tiris Zemmour (1,40%) et le taux de prévalence le plus faible est enregistré au Guidimagha (0,73%). En outre, Nouakchott concentre le plus grand nombre des personnes vivant avec un handicap.

La population âgée de moins de 15 ans représente 18,4% de l'effectif total des personnes vivant avec un handicap. Les handicapés âgés de 15-59 ans représentent plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap, soit 55,4%. Quant aux personnes handicapées âgées de 60 ans et plus, elles constituent 26,3% de la population totale des handicapés.

La principale cause de handicap est liée aux maladies, suivie de handicap congénital. En effet, 41,8% des personnes handicapées le deviennent suite à une maladie, et 29,5% sont nées avec le handicap. Par contre, 16,3% n'ont pas déterminé la cause de leur handicap, alors que les accidents provoquent 11,6%. En outre, les résultats précisent que la cause de handicap diffère selon le type de handicap. La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel et poly-handicap, alors que le handicap congénital est principalement à l'origine de la surdité et/ou de la mutité ainsi que des handicaps mentaux.

Sur le plan matrimonial, 40,9% des personnes vivant avec un handicap en âge de se marier se sont mariés contre 10,7% de personnes divorcées. Ce qui renverse la tendance des préjugés selon lesquels, les handicapés pourraient rencontrer des difficultés pour se marier. Les

proportions les plus faibles se retrouvent chez les personnes veuves et les divorcées avec respectivement 11,4% et 10,7% de personnes en situation de handicap.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des handicapés, les résultats du RGPH 2013, indiquent que près d'une personne sur deux est sans niveau d'instruction soit une proportion de 49,53% et 25,8% de personnes handicapées ont un niveau coranique/Mahadra, 12,9% ont le niveau d'instruction primaire et 6,7% ont un niveau d'instruction secondaire général. Par contre, très peu des personnes handicapées ont accès à l'université, à l'école secondaire et au supérieur (technique/ professionnel).

La répartition selon le sexe montre l'existence parmi les personnes vivant avec un handicap une discrimination en matière de scolarisation en faveur du sexe masculin. C'est ainsi qu'au niveau national, les femmes vivant avec un handicap sont 56,07% à n'avoir aucun niveau d'instruction contre 44,09% chez les hommes. Ces proportions s'élèvent respectivement pour les hommes et les femmes à 32,48% et 44,76% en milieu urbain, 56,1% et 65,92% en milieu rural, 57,18% et 65,8% chez les nomades.

Au niveau national, 66% des personnes vivant avec un handicap étaient occupés au moment du recensement contre 7,9 % ayant déjà travaillé et à la recherche d'un emploi. Les personnes handicapées n'ayant jamais travaillé et à la recherche de leur premier emploi représentent 26,1% de l'ensemble de la population active. De même, la structure des personnes handicapées selon le statut d'occupation montre une proportion importante des personnes incapables de travailler à cause de leur handicap (32,4%). Les femmes au foyer et les autres handicapés inactifs représentent respectivement, 28,3% et 20,3% de la population totale des handicapés inactifs.

La répartition des personnes handicapées par statut d'occupation selon la wilaya a montré l'existence d'une prédominance des personnes actives vivant avec un handicap dans la Wilaya de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour, de Nouakchott par rapport aux autres wilayas. Ceci s'expliquerait par la concentration des activités industrielles dans ces zones. D'ailleurs, c'est dans ces wilayas que les proportions des personnes occupées sont les plus élevées.

L'analyse selon le statut dans l'emploi des personnes handicapées montre que le travail indépendant constitue le principal statut de l'emploi chez les personnes handicapées avec 59,7% qui sont des travailleurs pour leur propre compte. Le travail salarié reste relativement important chez les personnes handicapées comme salariés privés temporaires (14,8%) ou salariés publics (13,0%). A l'opposé, les proportions les plus faibles se retrouvent parmi les aides familiaux (3,8%), les employeurs (3,5%) et les apprentis (0,6%).

Le RGPH de 2013 a permis d'identifier 11.817 chefs de ménage vivant avec un handicap : 68,5% des chefs de ménage vivant avec un handicap sont des hommes. Le handicap moteur reste dominant. A l'image de la population totale des personnes handicapées, l'état matrimonial des Chefs de ménage se caractérise par la prédominance des handicapés mariés.

Par l'instruction des Chefs de ménage handicapés, on retient que les CM n'ayant aucun niveau occupent l'essentiel des CM. Par contre, ceux ayant le niveau d'enseignement moderne (primaire, secondaire général, universitaire et supérieurs (technique/professionnel) enregistrent des proportions faibles.

INTRODUCTION

Dans le but de capitaliser les différents efforts en vue de l'amélioration de la situation des personnes handicapées à travers le monde, mais également d'amener les décideurs à accorder une place importante aux personnes handicapées dans leur agenda politique, plusieurs rencontres internationales se sont tenues au cours des dernières décennies. C'est ainsi que les Nations Unies en 1975, à la suite des déclarations et conventions relatives aux droits de l'homme, ont réaffirmé le respect du droit à la dignité des personnes handicapées.

Une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations Unies (résolution 47/3 du 14 octobre 1992). Cette journée mondiale, célébrée le 03 décembre de chaque année, est par ailleurs l'occasion idéale de réaffirmer certains principes de base, souvent oubliés.

En outre, plusieurs autres conventions visant à protéger les personnes vivant avec un handicap ont été adoptées. Il s'agit, entre autres, des règles pour l'égalisation des chances des handicapés, adoptées en 1993 par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Les rapports sur la question du handicap issus de ces assemblées ont grandement contribué à tracer la voie d'une approche axée sur les droits de l'homme.

En 2006, le mouvement international des personnes handicapées a réalisé un progrès majeur, avec l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Cette Convention est le fruit de nombreuses années de travaux entrepris par le système des Nations Unies pour changer les mentalités et les attitudes à l'égard du handicap, afin d'assurer que les personnes handicapées puissent être pleinement intégrées dans la société et de façon équitable. La Convention est conçue comme un instrument au service des Droits de l'Homme visant explicitement le développement des personnes concernées. Toutefois, pour atteindre l'égalité et la participation des personnes handicapées au sein de la société, celles-ci doivent être incluses dans toutes les étapes du développement et, plus encore, dans le nouveau cadre de développement post-2015, actuellement en préparation.

En matière de législation, le Gouvernement mauritanien a pris certaines initiatives en faveur de la personne handicapée. Il s'agit notamment de :

- La création en 1983 du Centre National d'Orthopédie et de Rééducation Fonctionnelle (décret 83/101/PR) ;
- L'adoption de l'ordonnance 043 relative à la promotion et à la protection des personnes handicapées par le gouvernement, après l'absence durant plusieurs années de tout cadre juridique pour personnes handicapées ;
- La mise en place de l'arrêté n° 3061/2006 créant le Programme de Réadaptation à Base Communautaire des personnes handicapées (PRBC) lancé dans les années 90 et qui venait en appui au Service de la Promotion des Personnes Handicapées, et qui s'occupait de la gestion des écoles spécialisées (école des sourds, école des aveugles) ;
- La ratification par la Mauritanie de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées le 20 janvier 2010 avec le dépôt des instruments de ratification en 2012 ;
- La célébration de la Journée Internationale des personnes handicapées le 03 Décembre de chaque année.

Consciente de la situation particulièrement difficile des personnes handicapées, la Mauritanie consacre une place importante à cette population à travers une politique d'intégration et de prise en charge de cette couche de la population. Des nombreuses institutions nationales et internationales œuvrent pour l'amélioration de la situation des personnes handicapées. On note ainsi au niveau national :

- Le Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille ;
- La Direction des Personnes Handicapées ;
- La Fédération Mauritanienne des Associations Nationales de Personnes Handicapées (FEMANPH) ;
- La Fédération Mauritanienne de sport pour Handicapé ;
- Le comité multisectoriel chargé de la promotion des personnes handicapées ;
- Le comité de promotion et de protection des personnes handicapées au niveau du MASEF en 2014 ;

En plus de ces structures gouvernementales, d'autres dispositions ont été prises par le gouvernement mauritanien en faveur des personnes vivant avec un handicap. Il s'agit notamment de :

- Transfert monétaire annuel en faveur des enfants polyhandicapés ;
- L'attribution de 200 lots de terrain aux personnes handicapées en 2013 ;
- Le recrutement de 100 personnes handicapées diplômés chômeurs qui seront intégrées à la fonction publique ;
- La création en fin 2014 du centre de formation et de promotion sociale des enfants en situation de handicap.

Malgré ces dispositions, le handicap reste une cause d'exclusion en termes de droit et aussi d'acceptation sociale. En effet, les discriminations sont encore bien trop nombreuses et souvent liées à des préjugés ou des jugements de valeurs concernant les capacités des personnes handicapées.

Dans ce cadre, les besoins en informations spécifiques sur les handicapés se font de plus en plus sentir. Cependant, au plan national, il n'y a pratiquement pas eu d'études sur ce groupe spécifique de la population en Mauritanie.

L'objectif de la présente thématique consacrée à l'analyse de la situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap est de contribuer à la connaissance du phénomène et partant de formuler des recommandations qui certainement aideront dans la prise de décision pour améliorer la situation de cette population vulnérable. Elle permettra enfin de disposer de nombreux indicateurs pertinents relatifs aux personnes handicapées notamment leur poids démographique dans la population, la proportion par type de handicap, les taux d'alphabétisation, de scolarisation du groupe sous étude, la proportion des enfants handicapés et la situation matrimoniale au sein des personnes handicapées, etc.

Dans ce chapitre, cinq aspects seront abordés à savoir : la méthodologie, la structure de la population des personnes handicapées, leurs caractéristiques sociodémographiques et économiques ainsi que les caractéristiques des personnes vivant avec un handicap Chef de Ménage.

14.1. CONTEXTE

La politique de population constitue en Mauritanie, comme dans la plupart des pays, un élément essentiel dans la planification du développement. Sa prise en compte nécessite de disposer des données suffisamment diversifiées, complètes et mises à jour. Cette nécessité s'est traduite au fil du temps par la mise en place de nombreuses politiques de développement.

Les objectifs de cette politique s'adaptent au troisième plan d'action du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2011-2015). Celui-ci constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il constitue aussi, l'unique cadre de référence à moyen terme de la politique de développement économique et social et le principal référentiel pour l'ensemble des PTF dans leurs appuis au pays.

Le CSLP (2011-2015) reprend parmi ses priorités « *la formulation, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de la protection sociale* ». Celle-ci constitue de ce fait un moyen efficace de lutte contre la discrimination et à l'exclusion des personnes vulnérables. Ainsi, les préoccupations majeures du Gouvernement en matière de lutte contre la discrimination et l'exclusion sera traduite par « *la promotion des personnes handicapées à travers le renforcement de l'accessibilité aux services, la mise en œuvre d'un programme de réadaptation à base communautaire, le renforcement et la création de centres de formation habilitante* ». Ainsi, les priorités de la Stratégie Nationale de Protection Sociale portent sur les actions suivantes :

- Soutenir les efforts nationaux pour mieux cerner et connaître la situation des personnes handicapées à travers la collecte et l'analyse des données ;
- Soutenir les actions des groupes associatifs œuvrant en faveur des personnes en situation d'handicap ;
- Renforcer les efforts pour mettre en application les lois existantes relatives aux droits des personnes handicapées et leurs textes d'application ;
- Plaidoyer pour l'adoption d'une politique nationale de l'éducation inclusive et renforcer les structures spécialisées existantes ;

- Promouvoir des programmes de transferts sociaux ciblant les personnes handicapées ainsi que les ménages ayant en charge les enfants ou autres personnes avec des handicaps lourds ;
- Soutenir les programmes de communication et de sensibilisation pour lutter contre les attitudes et pratiques discriminatoires envers les personnes handicapées ;
- Poursuivre une approche transversale pour mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées dans tous les axes de la SNPS.

En revanche, la réalité sociale du pays n'a pas permis, malgré des efforts remarquables, une organisation efficace et humaine au service des personnes en situation de handicap. Les difficultés d'intégration des personnes vivant avec un handicap dans le monde du travail sont doubles. D'une part, leur parcours scolaire étant plus difficile, elles souffrent souvent d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. D'autre part, sans négliger les difficultés qui existent pour les entreprises, celles-ci font peu d'efforts pour leur faciliter l'accès à l'emploi. A ce phénomène de société, viennent s'ajouter les situations de dépendance liées au vieillissement de la population.

C'est pour remédier à tout cela que les personnes vivant avec un handicap ont été identifiées par le Gouvernement comme un des groupes les plus vulnérables du pays dont il faut impérativement s'occuper.

14.2. METHODOLOGIE

14.2.1. FORMATION DES AGENTS RECENSEURS ET LES CONTROLEURS

Lors de la formation des agents recenseurs et contrôleurs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, le BCR avait sollicité l'appui technique de la Direction des Personnes Handicapées pour le module « handicap ». Cet appui était d'une importance capitale mais ne s'est déroulé qu'à Nouakchott. C'est ce qui a permis aux agents recenseurs et les contrôleurs de bien maîtriser les instructions à suivre lors de l'exécution de ce module sur le terrain. L'appui a permis aussi de faciliter la compréhension de la notion du handicap et comment obtenir l'adhésion et la participation effective de la population hostile à fournir des informations sur les personnes vivant avec un handicap.

14.2.2. MÉTHODE DE COLLECTE

Pendant le dénombrement, les informations qui permettent d'appréhender l'existence et la nature de handicap ont été posées systématiquement. La question posée à chaque membre de ménage était la suivante : « ...*Est-ce (nom) souffre d'un handicap ? S'il y a une présence de handicap, quelle est sa nature ?* » Cette dernière comprend un certain nombre de modalités listées avec, entre autres, la modalité « autre handicap » qui regroupe toutes les autres modalités rencontrées et non listées. Dans le cas où une personne recensée souffre d'un handicap, on lui demande la cause de son handicap. Comme toute autre approche, la méthode utilisée comporte certainement des avantages et des limites. D'autre part, une variable composite, « Handicap multiple », a été créée et attribuée aux personnes qui présentaient plus d'un handicap.

14.2.3. AVANTAGE ET LIMITE

L'avantage de cette démarche est que les questions relatives au handicap sont posées à tous les membres des ménages. Ce qui permet de collecter de données sur tous les individus présentant un handicap. On peut en effet, éviter au maximum les omissions et le double compte. Les informations collectées contribuent de manière importante à la prise de décisions politiques et économiques rapides et fondées.

Les limites de cette méthode, sont liées à la conception du questionnaire. En effet, cette approche considérée par les spécialistes comme « médicale », est fondée sur l'état de santé et inclue des variantes de la question : « *Souffrez-vous d'un handicap ?* ». Cette approche n'étant plus satisfaisante, si bien que la mesure du handicap a changé d'orientation pour désormais mettre l'accent sur les difficultés rencontrées en termes d'exécution des mouvements de base et d'obstacles à la participation citoyenne¹. Par exemple : « *Avez-vous des difficultés à voir, même si vous portez des lunettes 10 ?* » Ou encore « *Avez-vous des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?* » etc.

La détermination de la modalité « autre handicap » est laissée à l'appréciation de l'agent recenseur. Il qualifie le handicap selon sa propre compréhension du concept autre handicap.

¹ Proposé par le Washington Group. Dans le but principal d'informer les politiques sur l'égalisation des chances, le groupe de travail a élaboré, testé à l'échelle internationale, et a adopté une série de mesures à court d'invalidité appropriés pour une utilisation dans les recensements, les enquêtes nationales par sondage ou d'autres formats statistiques.

Cela ne permet pas de connaître la liste de tous les autres handicaps importants de la population et non compris dans la liste des modalités proposées.

Au cours de la présente étude, nous procéderons principalement à une analyse descriptive de la situation des personnes handicapées en Mauritanie selon certaines caractéristiques sociodémographiques et économiques. En effet, une analyse exploratoire des données a montré un faible effectif des chefs de ménages nomades par rapport au milieu rural et urbain. Leur faible poids peut constituer une perturbation dans l'interprétation des résultats d'analyse. C'est pourquoi, pour les besoins d'analyse, la catégorie nomade sera parfois écartée, notamment en ce qui concerne l'activité économique et le niveau d'instruction pour que les conclusions ne soient pas biaisées.

14.2.4. DÉFINITION DES CONCEPTS ET INDICATEURS

Cette partie permet d'avoir une vue d'ensemble du concept handicap dans le RGPH 2013. Dans un premier temps, il s'agira de faire la lumière sur les concepts utilisés pour mieux appréhender le sujet et en second lieu, les principaux indicateurs seront définis.

14.2.4.1. Définition de la notion de Handicap selon l'OMS

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « le handicap est un désavantage résultant pour un individu d'une déficience ou d'une invalidité, qui limite l'individu concerné dans l'exercice d'un rôle normal pour lui, compte tenu de son âge, de son sexe et de facteurs sociaux et culturels qui l'empêchent d'exercer ce rôle ». Elle définit la déficience comme « perte ou anomalie d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique » et l'invalidité comme « toute réduction ou absence, due à une déficience, de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain ». Une personne handicapée est donc une personne ayant des incapacités physiques, mentales ou sensorielles qui affectent ou limitent ses activités de la vie quotidienne. Il existe plusieurs groupes de personnes handicapées : les personnes atteintes d'une infirmité locomotrice, les personnes ayant des déficiences visuelles, auditives ou de la parole, les personnes ayant des troubles du comportement, etc.

14.2.4.2. Définition de la notion de Handicap selon le RGPH 2013

Au cours du RGPH 2013, le handicapé a été défini comme : personne incapable de travailler à cause de son handicap physique et/ou mental. De façon générale, le handicap implique l'interaction des capacités fonctionnelles d'une personne avec ses environnements physique, culturel et politique. Plus spécifiquement, les personnes vivant avec un handicap sont par définition les personnes qui risquent, plus que l'ensemble de la population, de se heurter à des limites dans l'exécution de certaines tâches ou la participation à des activités relatives à certaines fonctions.

Ce sont notamment :

Handicap moteur : le handicap moteur constitue une catégorie très hétérogène. On y trouve les amputations, les atteintes neurologiques centrales et périphériques, les affections musculaires ou ostéo-articulaires. Dans notre cas, le handicap moteur concerne la paralysie des membres inférieurs et/ou supérieurs ;

Handicap auditif ou de la parole : le handicap auditif ou de la parole est l'absence ou la perte de l'audition qui peut survenir à n'importe quel moment de la vie. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Les sourds et/ou muets sont retenus pour appréhender ce type de handicap ;

Handicap visuel² : on entend par handicap visuel toute personne aveugle ou borgne ; **Un aveugle** est une personne atteinte de cécité totale, c'est-à-dire qui a perdu complètement la vision ou dont l'acuité visuelle de loin est inférieure à 1/20. Quant à la notion du borgne, c'est toute personne qui ne voit que d'un œil ou à qui il manque un œil

Handicap mental : c'est une personne atteinte de pauvreté ou de faiblesse congénitale des facultés intellectuelles.

Handicaps associés ou poly-handicaps : il s'agit de handicaps multiples. On parle aussi de personnes pluri handicapées. Ces personnes sont atteintes de plusieurs handicaps à la fois tels que les handicaps moteurs, visuel, auditif, mental, etc.

Autre Handicap : tout autre handicap déclaré par le recensé en dehors des modalités précitées.

Taux de prévalence du handicap ou taux de handicap : C'est le nombre de personnes considérées comme vivant avec un handicap par rapport au nombre de personnes interrogées selon l'âge, le sexe ou tout autre caractéristique socioéconomique.

² Il faut noter que le manque de vision à la suite d'âge n'est pas considéré comme handicap visuel comme indiqué dans le manuel agent recenseur

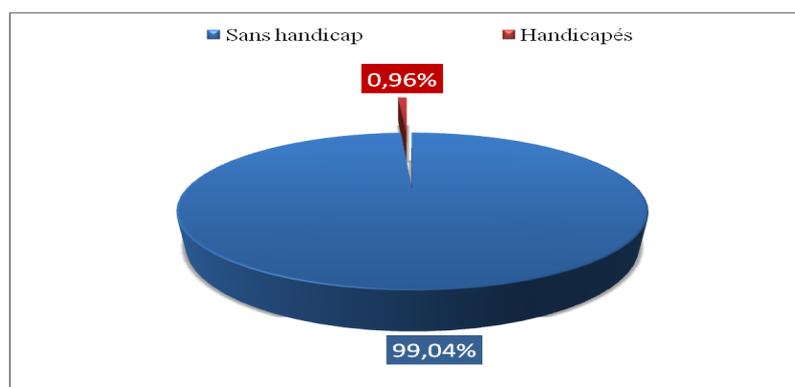
14.3. CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse des caractéristiques générales de la population des personnes vivant avec un handicap se réfère à l'analyse des données relatives à l'effectif et aux caractéristiques de la composition de cette population suivant le sexe, la wilaya de résidence, le milieu de résidence, les types et les causes de handicap.

14.3.1. PRÉVALENCE DU HANDICAP EN MAURITANIE PAR SEXE ET PAR WILAYA

Sur une population résidante totale de 3.537.368 habitants, dénombrée lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie en 2013, 33.920 habitants vivent avec un handicap, soit une proportion de 0,96% de la population totale.

Graphique 14. 1 Volume global des personnes handicapées et les personnes sans handicap au sein de la population mauritanienne



La lecture du tableau 14.1 donne les informations suivantes :

- Sur 100 000 personnes de la population totale, 960 sont handicapées. Cependant, les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes. Les prévalences par sexe s'élèvent à 1,06% chez les handicapés du sexe masculin contre 0,86% chez les handicapés du sexe féminin (cf. tableau 14.1 ci-dessous) ;
- La répartition des personnes vivant avec un handicap en fonction du milieu de résidence montre des effectifs presque similaires en milieu urbain et rural et un effectif très faible des handicapés nomades. En effet, 16 458 handicapés ont été recensés en milieu urbain, 16 966 en milieu rural et 406 chez les nomades, d'où il ressort que les taux de prévalence dans le milieu urbain et le milieu rural sont identiques au taux de prévalence national.

Tableau 14. 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence

Caractéristiques	Population Totale	Population des handicapés	Poids démographique des personnes handicapées (%)
Sexe			
Masculin	1 743 074	18 470	1,06
Féminin	1 794 294	15 450	0,86
Milieu			
Urbain	1 710 103	16 548	0,97
Rural	1 760 937	16 966	0,96
Nomade	66 328	406	0,61
Ensemble	3 537 368	33 920	0,96

Source : RGPH 2013-ONS

L'analyse selon la wilaya montre globalement que la très grande majorité des wilayas présente des taux de prévalences supérieurs à la moyenne nationale. La wilaya du Tiris Zemmour affiche le taux le plus élevé probablement en raison des mines anti personnelles, qui avaient été enfouies le long de la frontière entre la Mauritanie et le Sahara Occidental. En revanche, les wilayas de l'Assaba (0,75), de l'Inchiri (0,74%) et du Guidimagha (0,73%) enregistrent des taux de prévalences des personnes vivant avec un handicap les moins élevés.

Pour ce qui est du sexe, le même tableau indique globalement que, quelle que soit la wilaya, le taux de prévalence du handicap chez les personnes du sexe masculin est supérieur à celui du sexe féminin, avec respectivement 1,06% et 0,86%. Ces différences entre hommes et femmes, cachent cependant des disparités régionales. Pour le sexe masculin, les trois wilayas où le taux de prévalence est plus élevé sont respectivement : le Tiris Zemmour (1,52%), l'Adrar (1,26%) et le Brakna (1,24%). Ces wilayas sont suivies respectivement par le Gorgol, Nouakchott, Trarza, Tagant, Dakhlet Nouadhibou et Hodh Chargui. Par contre, les taux les plus bas sont enregistrés, respectivement dans les wilayas du Guidimagha, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba et de l'Inchiri. Ces wilayas enregistrent des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 14. 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe

Wilaya	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1,01	0,91	0,96
Hodh El Gharbi	0,88	0,74	0,80
Assaba	0,86	0,65	0,75
Gorgol	1,15	0,92	1,03
Brakna	1,24	1,08	1,16
Trarza	1,08	0,92	1,00
Adrar	1,26	0,96	1,11
Dakhlet Nouadhibou	1,04	0,79	0,93
Tagant	1,05	0,89	0,97
Guidimagha	0,90	0,57	0,73
Tiris Zemmour	1,52	1,26	1,40
Inchiri	0,77	0,70	0,74
Nouakchott	1,11	0,90	1,01
Mauritanie	1,06	0,86	0,96

Source : RGPH 2013-ONS

En ce qui concerne les handicapés du sexe féminin, le taux de prévalence est au-dessus de la moyenne nationale dans seulement deux wilayas. Il s'agit de la wilaya du Tiris Zemmour et du Brakna, avec respectivement, 1,25% et 1,08. Les taux les plus faibles sont enregistrés dans les wilayas du Trarza, du Gorgol, du Hodh Chargui, de Nouakchott, du Tagant, de Dakhlet Nouadhibou, du Hodh Gharb, de l'Inchiri, de l'Assaba et du Guidimagha. Enfin, il faut souligner que les personnes vivant avec un handicap du sexe féminin de la wilaya de l'Adrar ont un taux identique au taux enregistré au niveau national.

14.3.2. RÉPARTITION DES PERSONNES HANDICAPÉES SELON LE TYPE DE MÉNAGE

La répartition des personnes vivant avec un handicap, en fonction du sexe, révèle une supériorité numérique des personnes du sexe masculin qui sont au nombre de 18.470 soit une proportion de 54,4% alors que les femmes représentent 45,6%. En première analyse, on peut penser que cette supériorité pourrait s'expliquer probablement par la non-déclaration des handicapés féminins pour des raisons sociales internes à la société.

Selon le milieu de résidence, on note que 48,8% des personnes handicapées vivent en milieu urbain et 50% vivent en milieu rural tandis que les personnes handicapées vivant chez les nomades ne représentent que 1,2%.

En outre, le même tableau indique qu'au niveau de la répartition des personnes handicapées selon le sexe, une prédominance des hommes handicapés en milieu urbain d'une part ; et une prédominance des femmes handicapées en milieu rural d'autre part. Cette prédominance des hommes en milieu urbain s'expliquerait par l'exode rural des hommes vers les villes où il y'a plus de chance pour trouver un emploi.

Tableau 14. 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	9 349	50,6	7 199	46,6	16 548	48,8
Rural	8 863	48,0	8 103	52,5	16 966	50,0
Nomade	258	1,4	148	1,0	406	1,2
Ensemble	18 470	100,0	15 450	100,0	33 920	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Par rapport au type du ménage, le tableau 14.4 nous montre que les personnes vivant avec un handicap d'une manière générale, se retrouvent à 99,8% dans les ménages ordinaires et à 0,2% dans les ménages collectifs. C'est-à-dire que la quasi-totalité des handicapés, tous types confondus, sont plus concentrés dans les ménages ordinaires. Cela peut être un indicateur de la forte implication des ménages ordinaires dans la prise en charge des personnes handicapées.

Selon le type de handicap, le même tableau, fait apparaître que les types de handicap les plus fréquents dans les ménages ordinaires sont par ordre d'importance : moteur, visuel, auditif, mental et poly-handicap. Au sein des ménages collectifs, il s'agit plutôt du handicap moteur, et du handicap visuel.

Tableau 14. 4 Structure des personnes handicapées selon le type de handicap et le type de ménage

Type de handicap	Type de ménage		
	Ordinaire	Collectif	Total
moteur	11 397	39	11 436
sourd/muet	4 785	7	4 792
visuel	6 838	15	6 853
mental	4 453	5	4 458
poly -handicap	2 555	2	2 557
autres	3 812	12	3 824
Ensemble	33 840	80	33 920

Source : RGPH 2013-ONS

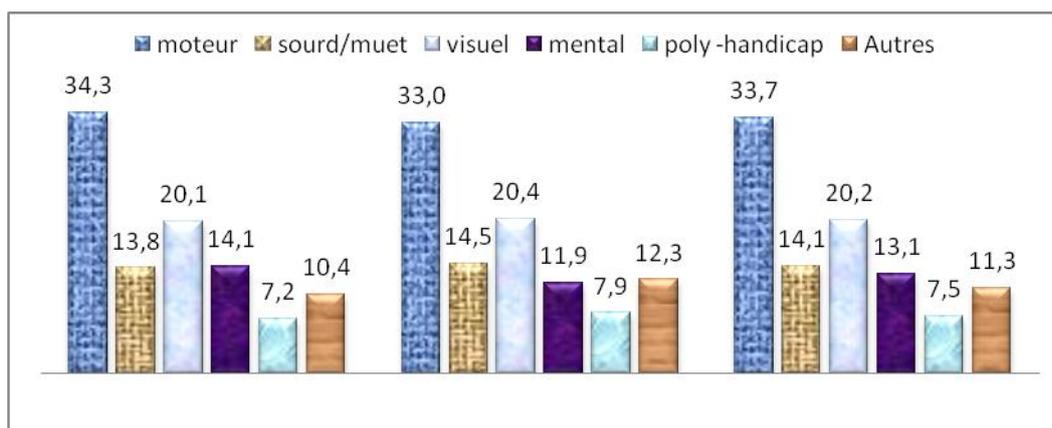
En outre, les poly-handicaps sont très faiblement représentés dans les ménages collectifs ; tandis que les handicapés moteur et visuel sont en plus forte proportion dans les ménages ordinaires. Ceci montre alors l'importance du rôle joué par les familles des handicapés.

14.3.3. TYPES DE HANDICAP

Si l'on considère le type de handicap déclaré, le graphique 14.2 ci-dessous montre globalement sur le plan national, que les handicapés moteurs sont évalués à 11 436 personnes, ce qui représente 33,7% ; ils sont suivis respectivement par les handicapés visuels, auditifs, mentaux. Les individus présentant plusieurs types de handicaps sont minoritaires.

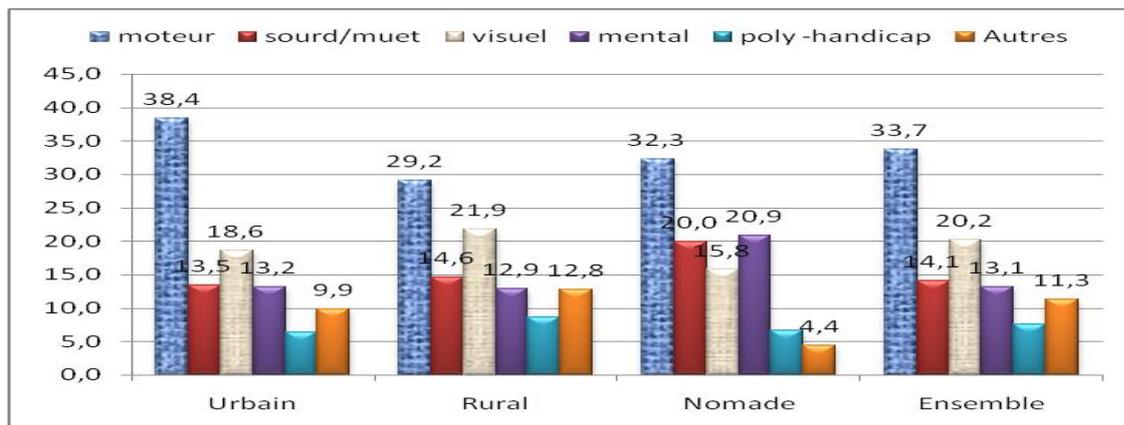
Par rapport au sexe, on constate chez les handicapés du sexe masculin, que ce sont les handicapés moteurs et visuels qui se retrouvent en majorité dans la population vivant avec un handicap ; la même tendance s'observe parmi les handicapés du sexe féminin. C'est à dire, que les handicapés moteurs et visuels sont les plus répandus quel que soit le sexe. Il faut noter tout de même que cette répartition relativement homogène est très similaire à la répartition observée au niveau national.

Graphique 14. 2 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap



Du graphique 14.3, on peut relever que, quel que soit le milieu de résidence, le handicap moteur est le type de handicap le plus fréquent, avec une proportion de 33,7% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap. Par ailleurs, cette proportion est particulièrement élevée en milieu urbain avec 38,4%, contre 32,3 % en milieu rural.

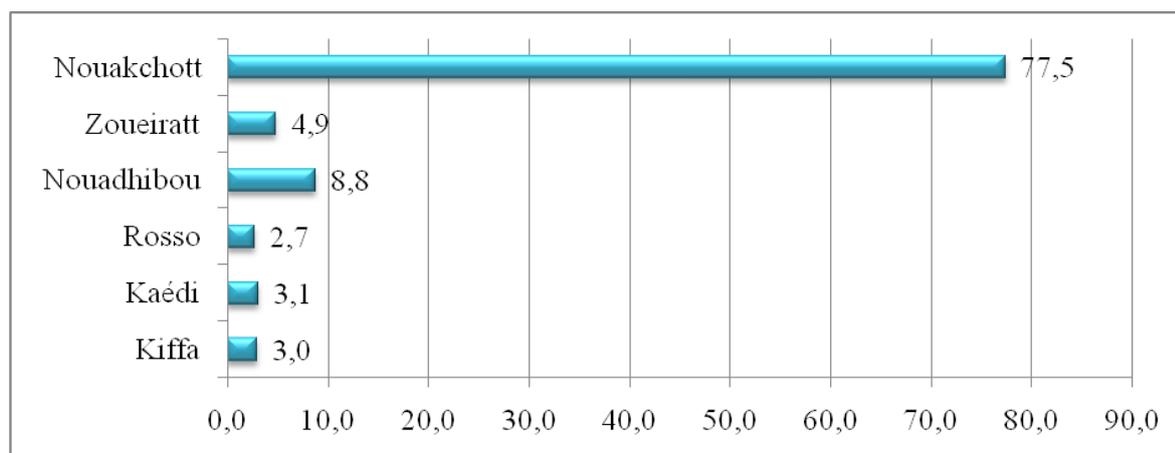
Graphique 14. 3 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence



Par ordre d'importance, viennent ensuite en milieu urbain, les handicapés visuels, auditifs et mentaux. Par contre, les personnes présentant le poly-handicap ont la proportion la plus faible (6,4%). En outre, la même tendance s'observe en milieu rural où les handicapés moteurs enregistrent une proportion de 29,2%. La particularité des nomades c'est la proportion relativement élevée des individus présentant le handicap mental. Ils représentent, avec les personnes sourdes et/ou muettes, une proportion d'environ 20%. Il faut cependant remarquer que la modalité "autres" représente une proportion de 11,3% pour l'ensemble des personnes vivant avec un handicap.

Les six principales villes du pays dont l'effectif total des personnes vivant avec un handicap est de 12.515 habitants soit 36,9% de la population totale des handicapés est caractérisées par une proportion élevée des handicapés moteurs. Cependant, Nouakchott concentre le plus grand nombre des personnes vivant avec un handicap. Avec, une proportion de 77% au sein de la population de handicapés des principales villes, Nouakchott est suivie de très loin par la ville de Nouadhibou, avec seulement 8,8%. Par ailleurs, on note une prépondérance de handicap moteur suivi de handicap visuel dans ces deux villes. Ceci pourrait être dû à l'accessibilité plus facile à certains services à Nouakchott par rapport aux autres villes notamment le service de santé. Certaines personnes handicapées ont besoin de consulter un médecin plus fréquemment. En plus de cela, la population handicapée est une population pauvre et donc souvent, il faut mendier pour subvenir à certains de ses besoins.

Graphique 14. 4 Proportion des personnes handicapées selon les principales villes de la Mauritanie



Le tableau 14.5 laisse apparaître des proportions presque similaires des différents types de handicap dans les villes de Kiffa et de Kaédi ; on observe dans ces deux villes, des proportions plus élevées chez les handicapés moteurs suivis par les handicapés auditifs, les handicapés visuels et les handicapés mentaux. Ceux présentant le poly-handicap sont moins nombreux.

Tableau 14. 5 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Principales villes	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Kiffa	44,8	17,0	13,5	11,4	6,9	6,4	100,0
Kaédi	41,2	17,8	16,0	13,5	6,1	5,3	100,0
Rosso	36,5	12,4	24,1	9,1	5,0	12,9	100,0
Nouadhibou	44,9	13,2	18,1	11,7	4,8	7,2	100,0
Zoueiratt	44,1	10,3	20,3	15,5	5,1	4,7	100,0
Nouakchott	38,8	12,7	18,4	12,7	6,7	10,9	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

A Rosso, les deux types de handicap les plus fréquemment rencontrés sont d'une part, les handicaps moteurs avec une proportion de 36,5%, d'autre part, les handicaps visuels avec une proportion de 24,1%. Dans la ville de Zouerate il y'a lieu de signaler, la prédominance considérable des personnes avec un handicap moteur (44,1%) ; suivies de celles vivant avec un handicap visuel avec une proportion de (20,3%).

14.3.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

La comparaison des résultats du RGPH 2013 avec ceux des recensements de 1988 et de 2000 révèle une décroissance de l'effectif des personnes vivant avec un handicap entre 2000 et 2013. En effet, cet effectif est passé de 37 053 en 2000 à 33 920 en 2013. Cette baisse est aussi bien constatée chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 14.6 Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon le sexe de 1988 à 2013

Sexe	1988	2000	2013
Masculin	13 441	19 258	18 470
Féminin	14 100	17 795	15 450
Ensemble	27 541	37 053	33 920

Source : RGPH 2013-ONS

Par type de handicap, le tableau 2.7 montre que les handicaps auditifs, visuels et moteurs enregistrent les plus fortes baisse entre 1985 et 2013. Cette baisse est surtout importante dans la période intercensitaire de 2000 à 2013 (respectivement 31,2%, 26,5% et 21,1%). Par contre, les effectifs des handicapés mentaux connaissent une légère baisse entre recensements. Par exemple, la croissance intercensitaire entre 2000 et 2013 des handicapés mentaux est de 8,2%. La tendance inverse est observée en ce qui concerne autre type de handicap. Ces derniers affichent une croissance de 171,0%.

Tableau 14.7 Evolution des effectifs des personnes vivant avec un handicap selon les principaux types de handicaps de 1988 à 2013

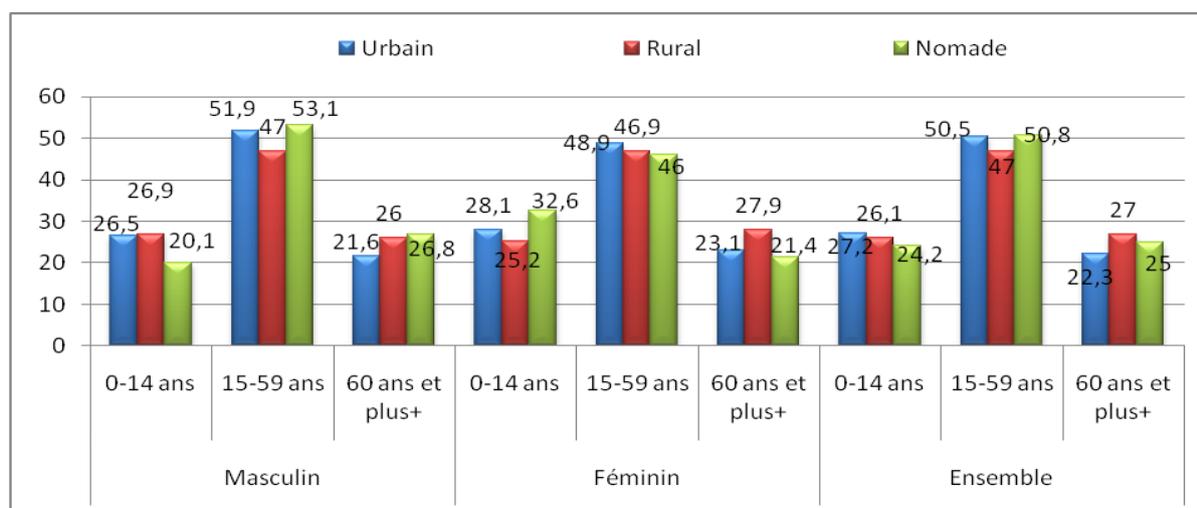
Type de handicap	1988	2000	2013	Variation % (2000/2013)
moteur	6 176	14 498	11 436	-21,1
sourd/muet	3 795	6 967	4 792	-31,2
visuel	5 817	9 323	6 853	-26,5
mental	3 346	4 854	4 458	-8,2
poly -handicap	*	*	2 557	*
Autres	3 271	1 411	3 824	171,0
ND	5 136	*	*	*
Ensemble	27 541	37 053	33 920	-8,5

Source : RGPH 2013-ONS

14.3.2. MULTI HANDICAP EN MAURITANIE

Les informations contenues dans le graphique 14.5 sont relatives aux personnes handicapées ayant au moins deux handicaps, tenant compte du groupe d'âge, du sexe et du milieu de résidence. Comme précédemment indiqué, très peu de personnes présentent au moins deux handicaps (soit 7,5% des personnes vivant avec un handicap). En outre, les personnes âgées de 15-49 ans semblent être les plus touchées par le handicap multiple. Les plus faibles proportions des personnes handicapées s'observent au niveau des groupes d'âges (0-14 ans) et 60 ans et plus. C'est ainsi que la lecture du graphique ci-dessous indique qu'environ 48,5% de l'ensemble des handicapés sont compris dans la frange d'âge 15-59 ans, alors que 26,5% des handicapés sont parmi les enfants dont l'âge ne dépasse pas 14 ans et 25% parmi les plus âgées 60 ans et plus. Il en ressort que la frange d'âge 15-59 ans qui constitue la population active est plus exposée aux accidents de travail d'où le niveau élevé des handicapés.

Graphique 14. 5 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence



Pour le sexe masculin, les proportions des différents groupes d'âges se situent à hauteur de la moyenne nationale. Cependant, les groupes d'âges 0-14 ans et 60 ans et plus enregistrent, respectivement 26,7% et 24,1%, soient les proportions les plus faibles et la proportion la plus élevée reste chez les handicapés du groupe d'âge 15-59 ans. Le sexe féminin, conserve la même tendance que le sexe masculin.

Concernant la répartition en fonction du milieu de résidence, nous constatons une légère différence entre les groupes d'âges quel que soit le milieu de résidence. En effet, le même

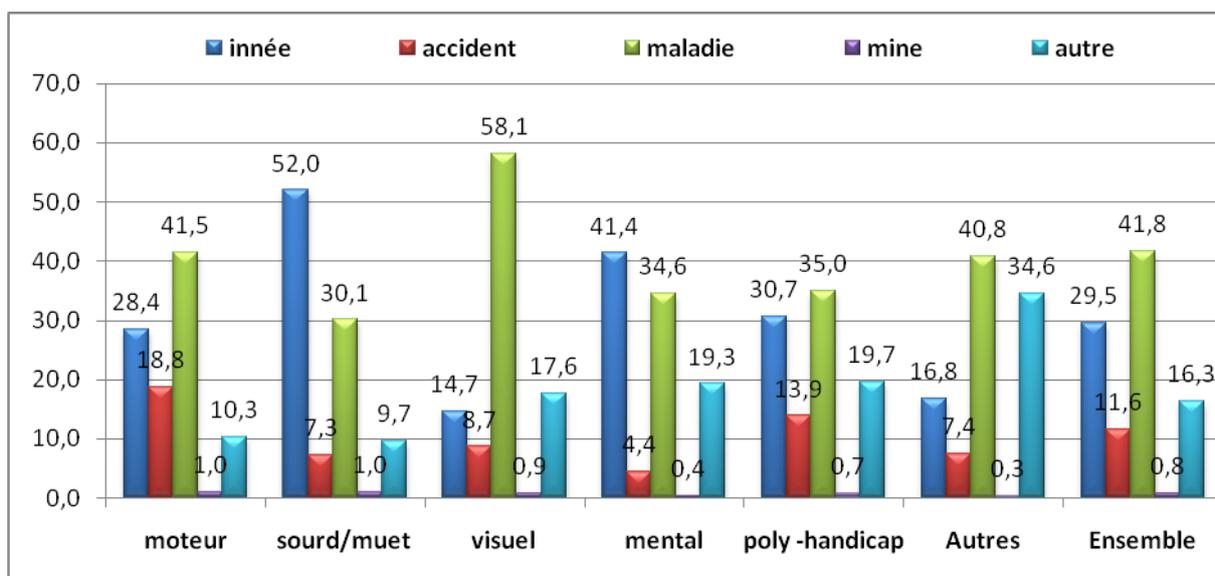
tableau nous indique, que les handicapés âgés de 15-59 ans prédominent pour l'ensemble des milieux de résidence. Cependant, la supériorité numérique des handicapés d'âge actif est moins accentuée en milieu rural. De même, le graphique précise que, quel que soit le milieu de résidence, la répartition de femmes et d'hommes, relativement homogène, est très similaire à la répartition observée au niveau national.

En conclusion, il est à noter que l'examen de cette même répartition, en distinguant entre les différents groupes, pourrait être d'un grand intérêt pour la planification des besoins de cette population particulière dans certains secteurs dont notamment ceux de l'éducation et de la santé.

14.3.3. CAUSES DE HANDICAPS

Dans l'ensemble, le graphique 14.6 indique que la principale cause de handicap est liée aux maladies suivie de handicap congénital. En effet, 41,8% des personnes handicapées le deviennent suite d'une maladie, et 29,5% sont nées avec le handicap. Par contre, 16,3% n'ont pas déterminé la cause de leur handicap, alors que les accidents provoquent 11,6%.

Graphique 14. 6 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap



De même, le graphique précise, que la cause de handicap diffère selon le type de handicap. La maladie constitue, certes, la première cause de handicap moteur, visuel, poly-handicap et autres types, alors que le handicap congénitale est principalement à l'origine de la surdité et ou mutité ainsi que des maladies mentales.

14.4. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

Les éléments qui seront pris en compte pour appréhender les caractéristiques socio-démographiques des personnes vivant avec un handicap sont : l'âge, le sexe du handicapé, l'état matrimonial, l'alphabétisation et le niveau d'instruction.

14.4.1. PERSONNES HANDICAPÉES PAR SEXE ET PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES

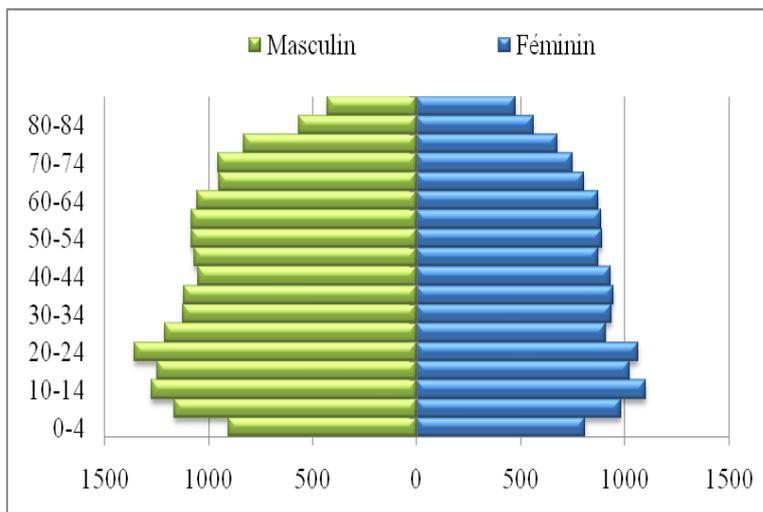
A l'instar de ce qui est constaté dans les analyses précédentes, les données du graphique ci-dessous révèlent que dans l'ensemble, la population âgée de moins de 15 ans représente 18,4% de l'effectif total des personnes vivant avec un handicap. Les handicapés adultes (15-59 ans) représentent plus de la moitié des personnes vivant avec un handicap soit 55,4%. Quant aux personnes handicapées âgées de 60 ans et plus, elles constituent 26,3% de la population totale des handicapés.

Contrairement à la population générale, la proportion des personnes vivant avec un handicap présente une structure assez régulière en forme d'ogive. Le graphique 14.7 laisse apparaître une base étroite et un milieu et sommet presque équivalents. A partir de 10 ans, les effectifs sont relativement constants au fil du temps. En d'autres termes, on compte peu de jeunes et les populations adultes et âgées prédominent. La population des personnes vivant avec un handicap en 2013 est donc vieille.

La proportion des personnes handicapées dans la population de 75 ans et plus est de 10,4 %. Cela peut s'expliquer, par l'apparition de certaines maladies liées au vieillissement. Il s'agit des tensions pouvant conduire aux accidents cardiovasculaires et à la paralysie des problèmes de nerfs et les pertes ou la diminution de l'acuité visuelle.

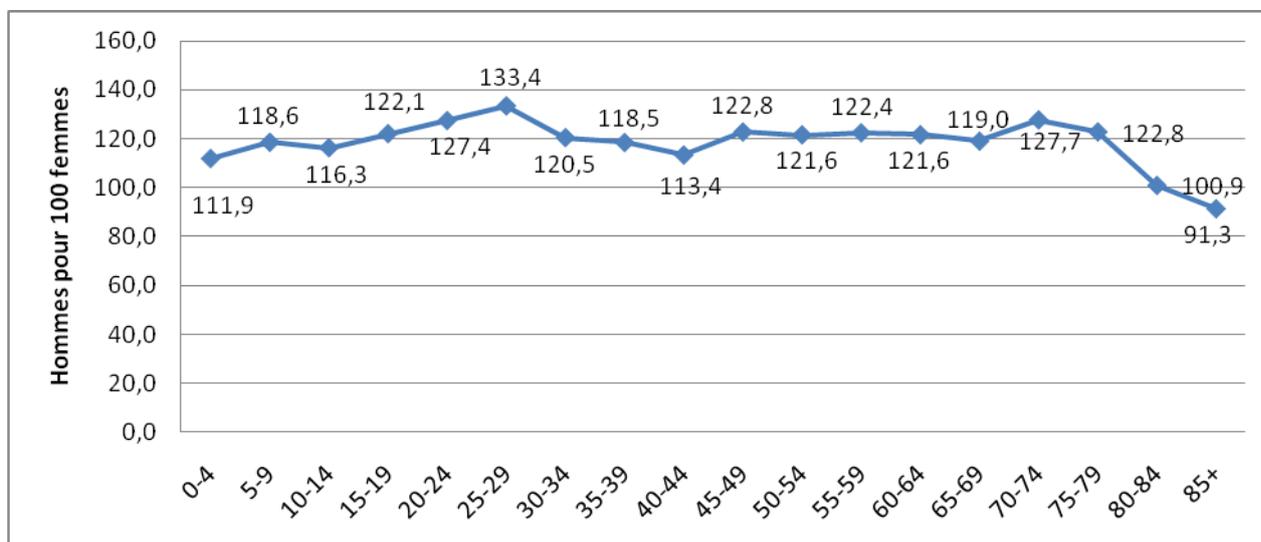
Graphique 14. 7 Répartition de la population des personnes handicapée par sexe et par groupe d'âges

Le rapport global de masculinité montre que les personnes en situation de handicap sont majoritaires chez les hommes comme le montre le graphique 14.8. En effet, au niveau national, parmi la population des personnes vivant avec un handicap, on dénombre 119 hommes pour 100 femmes.



L'importance de la population masculine est beaucoup plus accentuée aux groupes d'âge 25-29 ans auxquels le rapport de masculinité dépasse 133 hommes pour 100 femmes.

Graphique 14. 8 Rapport de masculinité de personnes en situation de handicap par groupes d'âges en 2013



De façon plus détaillée, on constate qu'entre 0 et 84 ans, les personnes vivant avec un handicap de sexe masculin sont plus nombreuses que celles de sexe féminin. Au-delà de 85 ans, l'effectif des femmes devient majoritaire. Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes.

Le tableau 14.6 présente la proportion de la population souffrant de handicaps, selon les grands groupes d'âges. Il montre que les personnes vivant avec un handicap moteur sont prépondérantes quel que soit le sexe considéré. En effet, une personne sur trois présente un handicap moteur, soit une proportion de 33,7% suivi des handicapés visuels (20,2%).

Chez les enfants de moins de 15 ans, en plus des handicapés moteurs (33%), ce sont les personnes sourdes/muettes qui dominent avec des proportions presque similaires pour les deux sexes (soit respectivement 20,9% chez les hommes et 21,4% chez les femmes). Les autres types affichent des proportions aussi similaires (variant de 10% à 12%).

Tableau 14. 8 Répartition des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge

Sexe/Âge		Type de handicap						Total
		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	
Masculin	0-14 ans	33,0	20,9	11,8	11,8	10,6	11,8	100,0
	15-59 ans	35,0	13,1	15,7	19,9	6,3	10,0	100,0
	60 ans et plus+	33,9	10,6	35,3	3,3	6,7	10,2	100,0
Féminin	0-14 ans	32,8	21,4	11,0	10,8	11,2	12,7	100,0
	15-59 ans	31,6	13,7	17,5	16,2	6,9	14,1	100,0
	60 ans et plus+	35,8	11,1	32,9	4,0	7,7	8,5	100,0
Ensemble	0-14 ans	33,0	21,1	11,4	11,4	10,9	12,2	100,0
	15-59 ans	33,5	13,4	16,5	18,3	6,6	11,8	100,0
	60 ans et plus+	34,8	10,8	34,2	3,6	7,2	9,4	100,0
	Total	33,7	14,1	20,2	13,1	7,5	11,3	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Les types de handicap qui dominent chez les personnes âgées de 15-59 ans sont le handicap moteur, mental et visuel avec respectivement 33,5%, 18,3% et 16,5%. En revanche, les personnes âgées (60 ans et plus) souffrant d'un handicap sont pour la plupart des handicapés moteur et visuel avec respectivement 34,8% et 34,2%. Cependant, les personnes handicapées présentant des déficiences visuelles sont plus nombreuses parmi les handicapés du sexe masculin âgés de 60 ans et plus (35,3%). La proportion particulièrement élevée de handicap moteur et visuel dans ce groupe d'âges dénote l'importance des problèmes de santé auxquels les personnes âgées sont confrontées. Ses principales causes étant des maladies oculaires liées à l'âge.

Tableau 14. 9 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-4	32,7	21,8	31,6	9,9	33,3	30,6	27,5
5-9	32,8	38,8	31,3	33,1	35,9	34,0	34,4
10-14	34,5	39,4	37,1	57,0	30,8	35,4	38,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Un examen par groupe d'âge des enfants de moins de 15 ans vivant avec un handicap selon le type de handicap (tableau 14.7) laisse apparaître une proportion plus élevée des handicapés moteurs quel que soit l'âge de l'enfant.

La plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap moteur se trouve dans la tranche d'âge 10-14 ans. Le tableau met en exergue l'augmentation des proportions des handicapés moteurs, auditifs et les handicapés mentaux avec l'augmentation de l'âge. Mais, cette augmentation est plus rapide chez les handicapés mentaux. La proportion dans ce dernier passe d'environ 10% chez les enfants âgés de 0-4 ans à 57% chez les enfants âgés de 10-14 ans. En ce qui concerne le handicap visuel, les proportions sont presque similaires chez les enfants de moins de 10 ans.

14.4.2. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans l'ensemble, la prévalence du handicap est plus élevée chez les personnes mariées avec 40,9% de personnes vivant avec un handicap. Les proportions les plus faibles se retrouvent chez les personnes veuves et les divorcées avec respectivement 11,4% et 10,7% de personnes en situation de handicap. Ceci renverse la tendance des préjugés selon lesquels, les handicapés pourraient rencontrer des difficultés pour se marier.

Tableau 14. 10 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Célibataire	28,0	16,0	12,5	26,4	8,2	8,9	37,0
Marié (e)	37,8	11,7	26,1	5,0	5,9	13,6	40,9
Divorcé (e)	35,2	11,6	22,6	14,4	5,9	10,3	10,7
Veuf (ve)	34,9	11,9	31,5	4,1	7,7	9,9	11,4
Ensemble	18,1	8,5	10,6	11,8	4,6	5,5	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen de l'état matrimonial des personnes handicapées selon le type de handicap montre que parmi les célibataires, les proportions les plus élevées se trouvent chez les personnes vivant avec un handicap moteur (28%) et mental (26,4%). De même, chez les handicapés mariés, ceux atteints du handicap moteur sont majoritaires avec une proportion de 37,8% suivis du handicap visuel (26,1%) Par contre, les handicapés mentaux enregistrent la plus faible proportion chez les mariés (5%). Ce type de handicap pourrait constituer un obstacle au mariage. La même tendance est observée chez les handicapés divorcés. Il ressort du même tableau que ce sont ceux vivant avec un handicap moteur et visuel qui sont les plus nombreux avec des proportions respectivement de 35,2% et 22,6%. Comme le mariage, le veuvage est beaucoup plus prononcé chez les handicapés moteur et visuel avec respectivement (34,9% et 31,5%) que chez les autres types de handicap (proportions inférieurs à 12%). Les handicapés mentaux présentent la proportion la plus faible (4,1%) chez les personnes veuves.

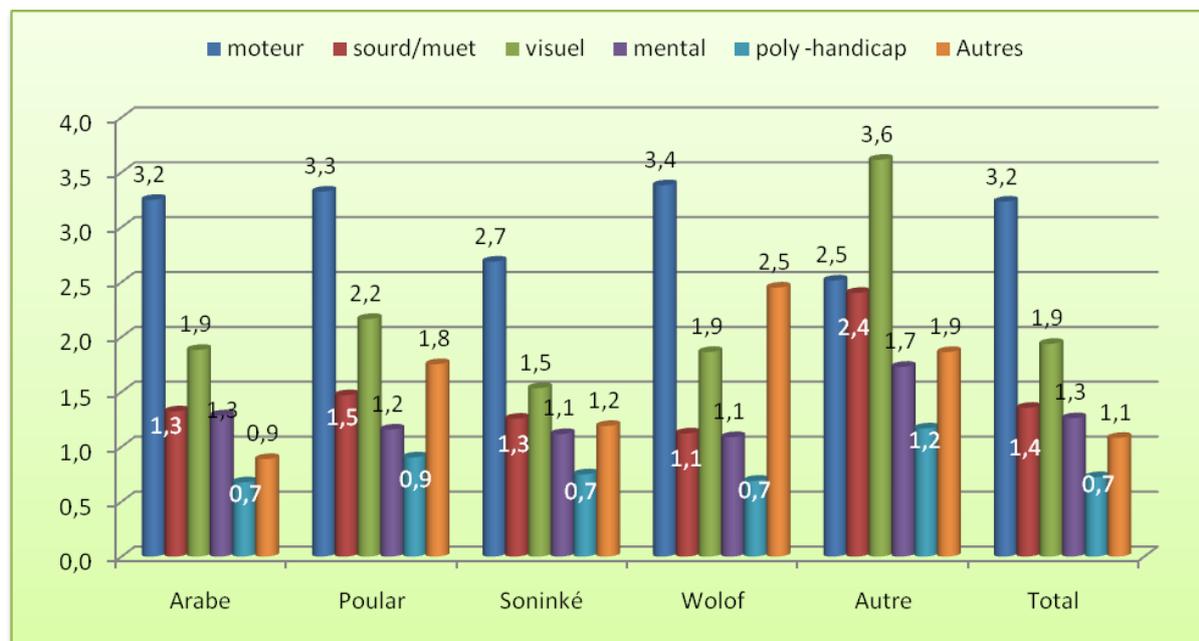
14.4.3. LANGUE PARLÉE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les données du tableau (14.A13 bis1 en annexe) révèlent globalement que les personnes dont la langue parlée est l'Arabe, sont les mieux représentées au sein des personnes handicapées (74,4%). Les moins représentés au sein de la population sous étude, sont les handicapés dont la langue parlée est le Wolof (1,7%).

L'examen du graphique ci-dessous montre qu'à l'exception de la catégorie « autre langue », le handicap moteur est le type qui affiche le taux de prévalence le plus élevé par langue parlée.

Le taux de prévalence du handicap par langue parlée est pratiquement égal chez les handicapés auditifs et mentaux. Les taux de prévalence du poly-handicap sont faibles quel que soit la langue parlée par la personne handicapée.

Graphique 14. 9 Prévalence (%) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap



14.4.4. ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Dans l'ensemble, les données du RGPH 2013 révèlent que les personnes vivant avec un handicap sont défavorisées en matière de scolarisation. En effet, seulement 46,5% des personnes handicapées de 10 ans ou plus sont alphabétisées contre 53,5% de non alphabétisées. En plus de ces disparités, quel que soit le sexe considéré, les personnes vivant avec un handicap moteur ont le taux d'alphabétisme le plus élevé avec une proportion de 53,5%.

L'analyse selon le sexe montre elle aussi que c'est parmi les handicapés du sexe masculin qu'on compte le plus d'alphabétisés, car ils sont 52,4% de la totalité des hommes alphabétisables (10 ans et plus) à avoir été alphabétisés contre 39,4% chez les femmes. Cependant, le taux d'alphabétisme des handicapés du sexe féminin est plus élevé chez les personnes vivant avec un handicap moteur (45,6%). Les taux d'alphabétisme les plus faibles

se retrouvent chez les handicapés auditifs et les poly-handicaps, avec un taux similaire (environ 38,3% d’alphabètes). En revanche, les hommes handicapés les plus alphabétisés sont les personnes vivant avec le handicap moteur.

Tableau 14. 11 Taux d’alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe

Type de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
moteur	59,8	45,6	53,5
sourd/muet	43,5	33,4	38,8
visuel	52,5	38,8	46,2
mental	44,1	33,5	39,7
poly -handicap	41,6	34,6	38,3
Autres	57,8	39,0	48,3
Total	52,4	39,4	46,5

Source : RGPH 2013-ONS

Cette différence de scolarisation relevée ci-dessus au détriment des personnes vivant avec un handicap s’observe également dans les wilayas, comme l’illustre le tableau 14.12, à l’exception des wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour et de Nouakchott où les taux chez les personnes vivant avec un handicap sont supérieurs à la moyenne nationale. Les dix autres wilayas affichent les plus faibles taux d’alphabétisation au sein de la population des personnes handicapées.

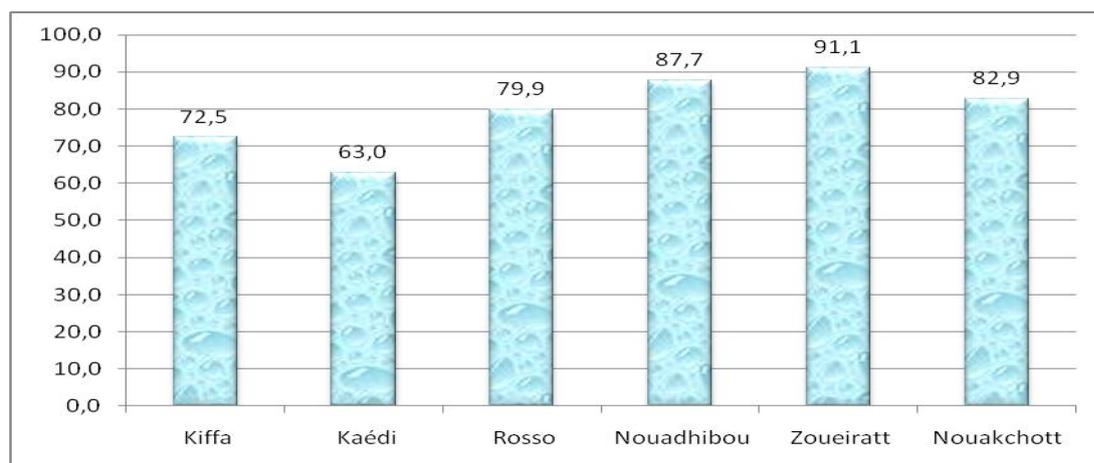
Tableau 14. 6 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya

Wilaya	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Hodh Chargui	40,0	31,3	39,3	45,3	45,4	44,1	40,4
Hodh El Gharbi	34,8	27,3	27,8	22,1	31,0	36,3	30,0
Assaba	40,6	26,4	36,2	30,3	30,1	39,7	35,2
Gorgol	30,4	21,1	25,5	17,8	34,5	33,3	27,1
Brakna	45,5	32,3	30,1	28,9	28,5	34,7	35,5
Trarza	64,1	47,1	58,2	42,9	52,1	53,4	55,5
Adrar	57,2	39,2	46,5	48,0	15,0	55,2	48,4
Dakhlet Nouadhibou	74,7	51,6	69,1	56,0	55,6	72,6	67,5
Tagant	49,4	36,2	31,0	26,6	11,3	40,5	36,6
Guidimagha	27,1	20,1	21,7	20,6	17,0	30,6	23,6
Tiris Zemmour	74,8	59,4	66,7	54,1	36,4	74,3	66,5
Inchiri	75,9	40,9	52,2	40,0	50,0	50,0	59,7
Nouakchott	69,2	59,0	71,6	56,4	46,3	67,6	65,2
Ensemble	53,5	38,8	46,2	39,7	38,3	48,3	46,5

Source : RGPH 2013-ONS

Les personnes vivant avec un handicap résidant dans les villes de Nouadhibou, Zoueirat et Nouakchott sont plus avantagées que ceux vivant dans les autres villes. Ils sont alphabétisés à plus de 82%. Celles des villes de Kiffa, de Kaédi et de Rosso, sont à moins de 80% de personnes alphabétisées (Graphique 14.10). La ville de Kaédi (63%) est celle qui compte moins de personnes handicapées alphabétisées.

Graphique 14. 10 Taux d’alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes des principales villes

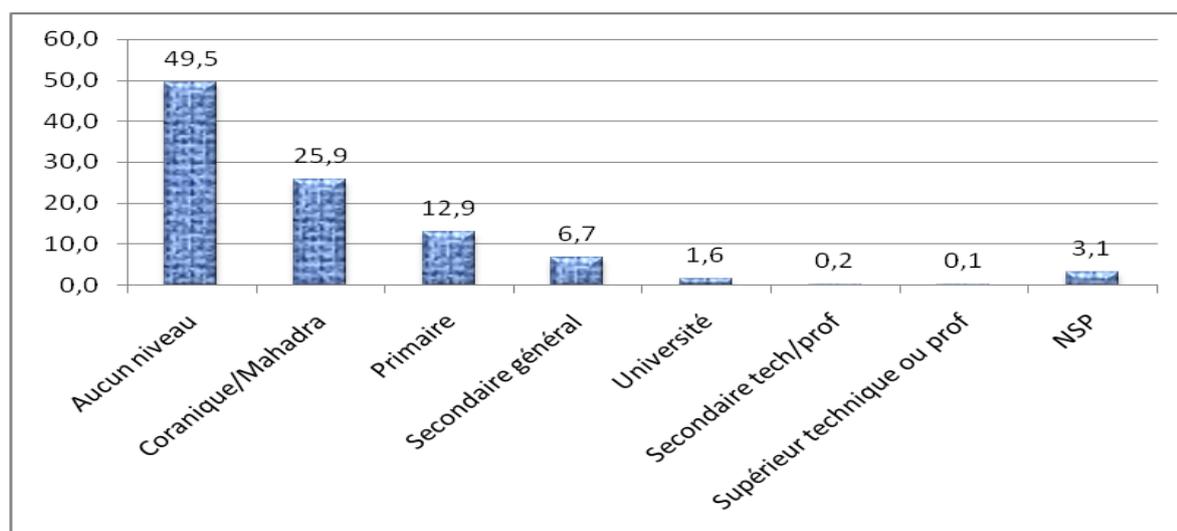


14.4.5. POPULATION DES HANDICAPÉS PAR NIVEAU D’INSTRUCTION

Le fait de la dépendance des personnes vivant avec un handicap ainsi que le manque d’établissements scolaires adaptés empêchent ou limitent ceux ayant l’âge de scolarisation d’accéder à des établissements scolaires. Souvent lorsque le choix sur la scolarisation des enfants se pose, les parents préfèrent investir chez l’enfant non handicapé.

La répartition des personnes vivant avec un handicap selon le niveau d’instruction montre que près d’une personne sur deux est sans niveau d’instruction, soit une proportion de 49,5% et 25,8% de personnes handicapées ont un niveau coranique/Mahadra contre 12,9% qui ont le niveau d’instruction primaire. Par contre, très peu des personnes handicapées ont accès à l’université, au niveau secondaire et supérieur (technique/ professionnel).

Graphique 14. 11 Proportion des personnes handicapées selon le niveau d’instruction



Il ressort aussi du tableau 14.A.16 en annexe, l’existence parmi les personnes vivant avec un handicap une discrimination en matière de scolarisation en faveur du sexe masculin. C’est ainsi qu’au niveau national, les femmes vivant avec un handicap sont 56,07% à n’avoir aucun niveau d’instruction contre 44,09% chez les hommes. Ces proportions s’élèvent respectivement pour les hommes et les femmes à 32,48% et 44,76% en milieu urbain, 56,1% et 65,92% en milieu rural.

En milieu urbain, environ 37,8% des personnes handicapées de 6 ans ou plus sont sans niveau d’instruction. Ainsi, les femmes sont plus touchées par l’absence d’instruction que les hommes car elles sont 44,8% à n’avoir aucun niveau d’instruction contre 32,5% chez les hommes. Parmi les personnes handicapées ayant une certaine instruction, 25,9% justifient le niveau coranique (parmi le sexe masculin, la proportion est de 26,8% et 24,9% chez les femmes), 18,0% ont le niveau primaire et 11,3% qui ont atteint le niveau secondaire général. La proportion de scolarisation à l’université, qui s’élève à 2,9% pour l’ensemble du milieu urbain, n’est que de 1,1% au sein de la population des personnes vivant avec un handicap du sexe féminin et de 4,6% chez les hommes.

En milieu rural, 60,8% des handicapés sont sans niveau d’instruction. Ce qui confirme le manque ou l’absence d’infrastructures d’instruction de personnes handicapées dans ce milieu. Toutefois, les disparités observées au niveau national et en milieu urbain se maintiennent en milieu rural, car les femmes restent majoritaire des personnes vivant avec un handicap n’ayant aucun niveau d’instruction. Elles sont 65,9% parmi les femmes contre 56,1% chez les

hommes. C'est ainsi que parmi les 25,5% des personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau coranique et ou Mahadra, 28,9% sont du sexe masculin contre 21,8% pour les femmes ; ces proportions s'élèvent au primaire respectivement de 8,6% pour les hommes et 7,0% pour les femmes. Seulement 2,2% ont accédé au secondaire général (2,9% pour les hommes contre 1,5% pour les femmes). Alors que tous les autres niveaux affichent des proportions inférieures à 1%.

Chez les nomades, quel que soit le sexe considéré, les effectifs des personnes vivant avec un handicap qui ont fréquenté une école sont très faibles au moment du recensement. La population de cette catégorie est composée essentiellement des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction.

D'après les données du tableau 14.A.17 en annexe, les proportions des handicapés sans aucun niveau d'instruction sont plus représentées dans les wilayas du Guidimagha et du Gorgol, avec des pourcentages respectifs de 74,2%, 66,9%. Cependant, les wilayas, d'Assaba et du Tagant (avec respectivement 59,6%, 58,4%) affichent des proportions presque similaires et inférieures à la moyenne nationale. Elles sont suivies dans cet ordre par la wilaya du Hodh Chargui (54,3%), d'Adrar (46,8) et du Trarza (40,2%). Ce qui confirme le manque ou l'absence d'infrastructures d'instruction de personnes handicapées dans ces wilayas. Par contre, les plus faibles proportions des handicapés sans niveau d'instruction sont enregistrées respectivement à Inchiri (39,1%) et à Nouakchott (33,2%) En revanche, Cette dernière a la plus forte proportion des personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau d'instruction Coranique et ou primaire (40,0%).

Les wilayas du Tiris Zemmour (28,7%), de Dakhlet Nouadhibou (30,0%), restent par contre celles qui ont les plus faibles proportions des personnes vivant avec un handicap sans instruction. Elles ont par conséquent les pourcentages les plus élevés de personnes vivant avec un handicap ayant un niveau d'instruction primaire et secondaire général, avec 22,8% pour le niveau primaire dans les deux wilayas et respectivement 14,8% et 14,2% au Tiris Zemmour et à Dakhlet Nouadhibou pour ceux ayant le niveau secondaire général.

Soulignons que, quelle que soit la wilaya considérée, le niveau universitaire, secondaire et supérieur (technique et professionnelle) ont des proportions inférieures à 3%. Cette disparité entre wilaya est liée d'une part, à la disponibilité des services d'éducation (les lieux et

services sont encore largement inaccessibles aux personnes souffrant de handicap), et d'autre part, aux caractéristiques socioéconomiques de chaque wilaya. De plus, les comportements vis-à-vis de l'éducation, plus ou moins liés aux activités économiques et aux spécificités socioculturelles de chaque wilaya, varient aussi d'une wilaya à une autre et contribuent à cette variation de l'alphabétisation.

14.5. CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES PERSONNES HANDICAPEES

L'activité économique de la population résidente des handicapés est étudiée à partir de quatre variables retenues dans le questionnaire. Ce sont : la situation d'activité, l'occupation principale, situation dans l'activité et la branche d'activité. La question sur la situation d'activité s'adresse à toute la population résidente en âge de travailler (10 ans et plus). Elle partitionne la population âgée de 10 ans ou plus en deux groupes exclusifs :

- La population active, constituée de l'ensemble des personnes handicapées âgées de 10 ans ou plus occupées et chômeur (ayant déjà travaillé et à la recherche du travail ou à la recherche de son premier emploi) ;
- La population inactive qui correspond l'ensemble des individus handicapés âgés de 10 ans ou plus qui n'exercent aucune activité économique et n'expriment aucune intention pour en exercer une et ne recherchent donc pas un travail.

14.5.1. STATUT D'OCCUPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

D'une façon générale, quels que soient le sexe et le milieu de résidence, la population des personnes vivant avec un handicap reste caractérisée par un important pourcentage d'inactifs (tableau14.13).

Ce constat, montre clairement que le problème de l'insertion des personnes vivant avec un handicap demeure posé malgré les efforts consentis ces dernières années. En effet, la solution sine qua non d'insertion reste le travail qui demeure un facteur d'intégration sociale pour l'individu en tant que membre de la société. C'est dans ce sens qu'il occupe une place de choix dans les programmes de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des personnes en situation de handicap.

Dans cette partie, ne seront traités que le statut d'occupation des individus âgés de 10 ans et plus et leur statut dans l'occupation. Les difficultés d'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail sont bien connues. Il est donc important d'analyser la relation entre le handicap et la situation par rapport à l'occupation.

Il ressort des résultats du RGPH 2013 que la population des personnes handicapées âgées de 10 ans et plus s'établit à 30 064 habitants, soit 88,6% de l'ensemble des personnes handicapées. Elle est composée majoritairement des hommes avec une proportion de 54,6%.

Au niveau national, la population active est largement inférieure à la population inactive. En effet, elle comprend 7 830 personnes, dont 6 140 hommes. Dans cette population, les handicapés occupés (66%) sont largement supérieurs à ceux qui sont au chômage (7,9 %). Les personnes handicapées n'ayant jamais travaillé et à la recherche de leur premier emploi représentent 26,1% de l'ensemble de la population active. Par contre, dans la population inactive, la proportion des femmes (53,8%) est plus importante que celle des hommes.

Tableau 14. 7 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total									
Population active	78,3	21,7	29,5	78,0	22,0	22,6	93,5	6,5	30,6	78,4	21,6	26,0
Population inactive	48,1	51,9	70,5	44,3	55,7	77,4	51,0	49,0	69,4	46,2	53,8	74,0
Total	57,0	43,0	100,0	51,9	48,1	100,0	64,0	36,0	100,0	54,6	45,4	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

De même, la structure des personnes handicapées selon le statut d'occupation montre une proportion importante des personnes incapables de travailler à cause de leur handicap. Ils représentent 32,4% de la population inactive. Cette proportion relativement élevée se justifie par la nature de la population étudiée. Cependant, cette catégorie des handicapés englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap, ne sont pas en mesure de travailler ou ne désire pas travailler. Les femmes au foyer et les autres handicapés inactifs représentent respectivement, 28,3% et 20,3% de la population totale des handicapés inactifs (Tableau 14.A19Annexe).

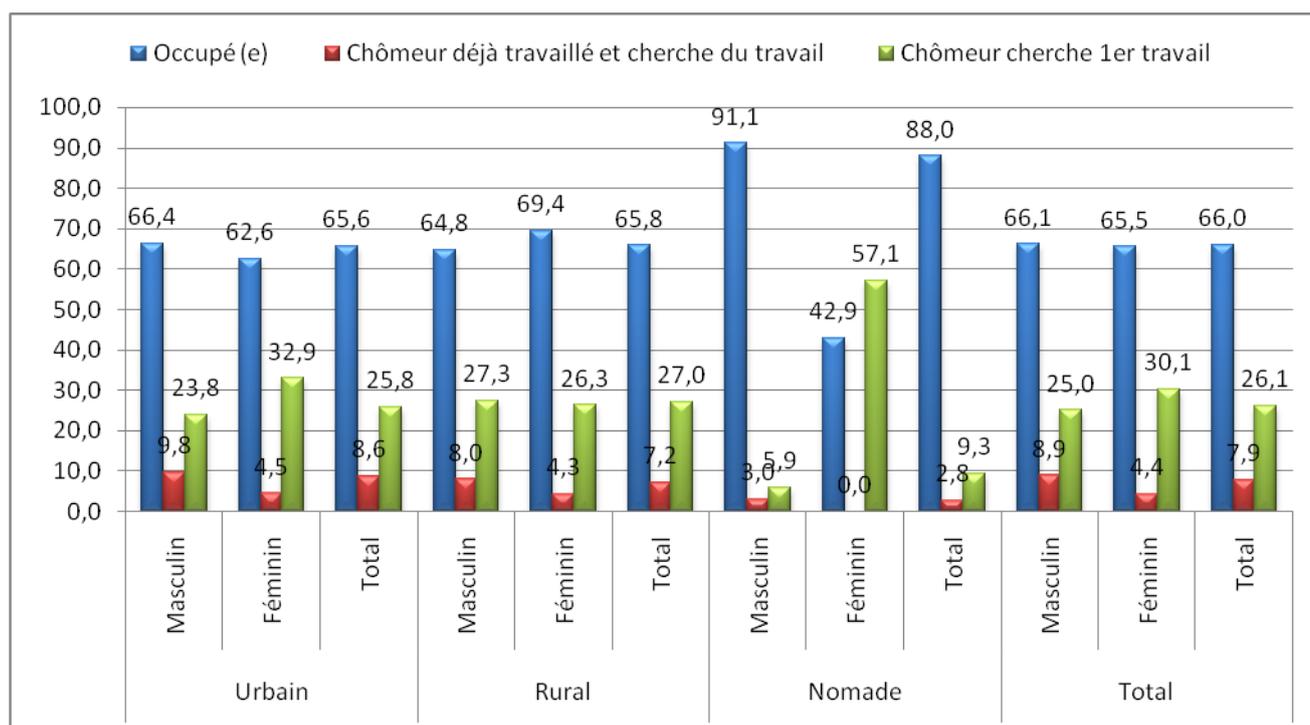
Tableau 14. 8 Répartition de la population par le statut d'activité selon le milieu de résidence et le sexe

Total	Milieu de résidence			
	Urbain	Rural	Nomade	Ensemble
Population active	55,5	43,2	1,3	100,0
Population inactive	46,7	52,2	1,1	100,0
Total	49,0	49,8	1,2	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Le tableau 14.14 ci-dessus représente la répartition des personnes handicapées âgées de 10 ans ou plus par le statut d'activité selon le milieu de résidence et le sexe. Il indique que la proportion de la population active est plus importante en milieu urbain (55,5%) qu'en milieu rural (43,2%).

Graphique 14. 12 Taux d'activité selon le milieu de résidence et le sexe



Cependant, on observe des proportions similaires suivant le sexe comme illustre le graphique 14.11. Dans l'ensemble, 65,5% de la population active du sexe féminin sont occupées contre 30,1% des chômeurs qui sont à la recherche de leur premier emploi. Ces proportions sont respectivement 66,1% et 25% chez les hommes. Cette situation montre sans doute l'obstacle du handicap à l'insertion quel que soit le sexe.

Dans le cas du milieu urbain et rural, pour lesquels on peut présumer une répartition selon le sexe relativement homogène, la proportion des personnes occupées est similaire. Le graphique indique qu'en milieu urbain la proportion des chômeurs du sexe féminin est plus importante que celle du sexe masculin. Cette situation s'inverse en milieu rural où les hommes chômeurs deviennent majoritaires.

14.5.2. PROFESSION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'examen selon le type de handicap (Tableau 14.15) fait ressortir que la plus forte proportion de personnes actives se trouve parmi les personnes ayant un handicap moteur. Ils sont suivis par les personnes souffrant d'un handicap auditif (sourds/muets), des autres types et des handicapés visuels. Par contre, les plus faibles proportions s'observent chez les handicapés mentaux et les polyhandicapés.

Au niveau national, la population des personnes handicapées présente un taux d'activité de 26%. Cependant, on observe des disparités suivant le type de handicap déclaré. Ainsi, le tableau 14.15 montre que les personnes vivant avec un handicap moteur représentent 38,7% de la population active, alors que tous les autres types de handicaps affichent des taux d'activité inférieurs à 20%.

A l'exception du handicap mental, les autres types de handicaps affichent des proportions des personnes occupées largement supérieures aux chômeurs. De toutes les personnes ayant un handicap, celles ayant une maladie mentale font face au plus haut niveau de stigmatisation dans le milieu de travail et sont confrontées aux obstacles les plus importants en matière d'emploi. En effet, le taux de chômage chez les personnes ayant une maladie mentale reflète ces obstacles.

Comme dans la population active, les handicapés moteurs sont plus nombreux parmi la population inactive. Ils représentent 31,8% de la population totale des personnes handicapées inactives ; ils sont suivis dans cet ordre par les handicapés visuels puis les handicapés mentaux. Cependant, les femmes au foyer et les inactifs à cause de leur handicap, ont des proportions très élevées quel que soit le type de handicap.

Tableau 14. 9 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap

Statut d'occupation	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Occupé (e)	20,2	19,9	16,4	6,2	11,0	23,7	17,2
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	2,6	1,6	2,4	1,1	1,5	1,9	2,1
Chômeur cherche 1er travail	7,2	8,4	5,5	7,9	5,3	5,7	6,8
Population active	38,7	15,2	19,9	8,1	4,8	13,3	100,0
Etudiant- Elève	5,7	5,9	4,8	2,9	3,4	7,2	5,2
Femme au Foyer	20,5	24,1	22,0	15,5	19,1	24,2	20,9
Handicapé (e)	24,3	17,6	21,1	38,1	31,6	14,1	24,0
Retraité (e)	5,8	3,8	8,1	2,1	6,0	4,6	5,4
Rentier (iére)	2,8	3,5	3,6	5,3	3,5	2,6	3,4
Autre	10,8	15,1	16,1	20,9	18,5	16,2	15,0
Population inactive	31,8	12,6	21,8	15,8	7,7	10,3	100,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

Le tableau 14.A.21 en annexe, montre que les personnes actives vivant avec un handicap dans la Willaya de Dakhlet Nouadhibou sont les plus nombreuses (43,1%), suivies respectivement de la proportion des personnes vivant dans la Willaya du Tiris Zemmour (36,4%), et de l'Inchiri (31,4%). La prédominance constatée dans ces Willayas s'expliquerai par la concentration des activités industrielles dans ces zones. D'ailleurs, c'est dans ces wilayas que les proportions des personnes occupées sont les plus élevées.

Par contre, la plus faible proportion se retrouve dans la willaya du Hodh Chargui, où la proportion des personnes occupées est de 20,3%. De même, les wilayas du Tagant, du Hodh El Gharbi et du Trarza affichent des proportions similaires. La faible participation de ces Willayas est un signe d'un désavantage économique et constitue ainsi, un handicap pour le développement économique et social du pays.

Dans l'ensemble, la répartition de la population âgée d'au moins 10 ans par wilaya montre que les inactifs sont largement plus nombreux que les actifs. Les disparités au sein des personnes inactives selon la wilaya, sont remarquées chez les femmes au foyer. Les taux d'inactivités les plus faibles, tant pour la wilaya de l'Inchiri que pour celle de Dakhlet Nouadhibou, se rencontrent chez les femmes au foyer, avec respectivement 9,7% et 13,3%.

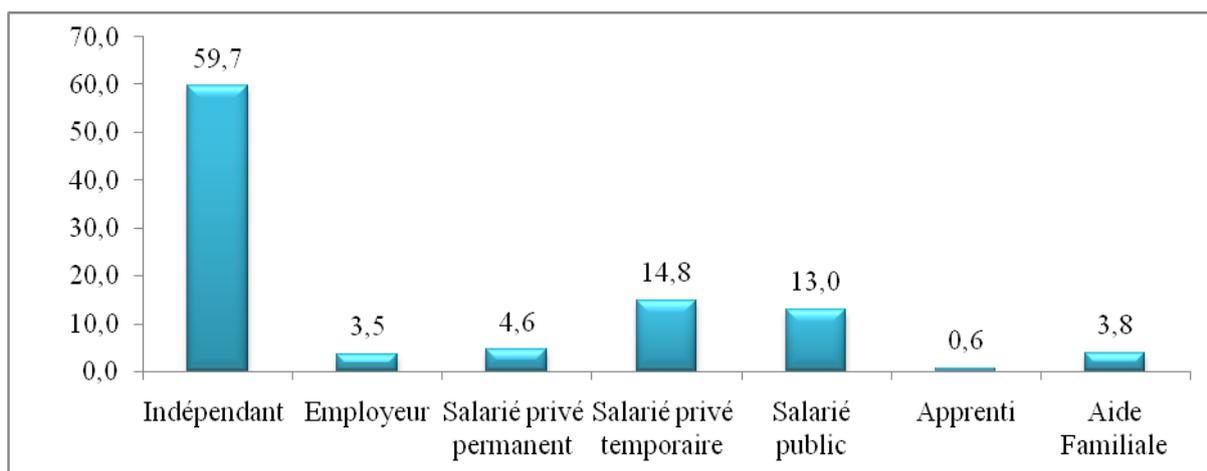
14.5.1. STATUT DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Etant donné leur parcours scolaire souvent difficile, les personnes vivant avec handicap souffrent dans la plupart des cas d'un niveau de qualification inférieur à la moyenne. A cela, s'ajoute la propension des entreprises qui ne recrutent pas des personnes souffrant de quelques limitations. Le statut dans l'occupation permet de mieux appréhender l'emploi des personnes en situation de handicap.

Avant d'examiner la structure des actifs handicapés, on note que la situation dans l'occupation concerne les personnes actives occupées ou chômeurs ayant déjà travaillé et cherchent le travail.

En effet, le graphique 14.13 indique que le travail indépendant constitue le principal statut de l'emploi chez les personnes handicapées. Ils sont 59,7% à avoir travaillé pour son propre compte. Les salariés publics et salariés privés permanents, qui peuvent être considérés comme stables par rapport au statut dans l'emploi enregistrent respectivement 13,0% et 4,6%. A l'opposé, les salariés privés temporaires représentent 14,8%. Les aides familiales (3,8%), les employeurs (3,5%) et les apprentis (0,6%) enregistrent les proportions les plus faibles.

Graphique 14. 13 Proportion (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation



Par ailleurs, le travail indépendant reste le principal statut d'emploi pour les personnes handicapées, quelle que soit la nature du handicap. Les salariés du secteur privé sont majoritairement occupés par des emplois les plus précaires, quel que soit le type de handicap.

Les salariés privés temporaires représentent 22,6% chez les handicapés mentaux. Ils courent le plus grand risque de perte d'emploi. Les proportions des salariés du secteur public restent faibles malgré assez remarquables des handicapés moteurs, visuels et polyhandicapés.

Tableau 14. 10 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap

Le statut dans l'occupation	Type de handicap						Ensemble
	Moteur	Sourd/Muet	Visuel	Mental	Poly-handicap	autre	
Indépendant	56,4	58,3	63,8	49,8	63,7	66,6	59,7
Employeur	3,7	2,9	3,6	2,3	5,7	3,2	3,5
Salarié privé permanent	4,8	5,7	3,2	6,6	3,1	4,6	4,6
Salarié privé temporaire	16,4	17,5	12,9	22,6	10,3	9,3	14,8
Salarié public	15,8	8,2	13,0	8,9	13,4	11,6	13,0
Apprenti	0,5	0,9	0,5	0,7	0,4	0,7	0,6
Aide Familiale	2,4	6,4	3,1	9,2	3,4	4,1	3,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen de la structure des actifs handicapés (Tableau 14.A.23 en annexe) montre, qu'excepté la wilaya du Tiris Zemmour, les proportions des travailleurs handicapés indépendants restent plus élevées que celles des autres types d'occupation dans les autres wilayas. Ces taux sont, cependant, plus importants au Grogol (79,0%), suivis de l'Assaba (74,5%). Les wilayas du Hodh Chargui, du Tagant, du Trarza et du Brakna affichent des proportions presque similaires.

Le salarié indépendant temporaire, est la seconde occupation des personnes vivant avec un handicap à Dakhlet Nouadhibou, Hodh El Gharbi, Adrar, Trarza, Hodh Chargui, Assaba et Grogol. Tandis que les salariés publics, enregistrent la plus forte proportion dans la wilaya du Tiris Zemmour (36,1%). Les aides familiales et les employeurs sont en plus forte proportion, respectivement au Guidimagha et au Hodh Chargui. Les apprentis qui sont les moins représentés sur le plan national, ont des faibles proportions, quelle que soit la wilaya.

14.6. PERSONNES HANDICAPEES CHEFS DE MENAGE

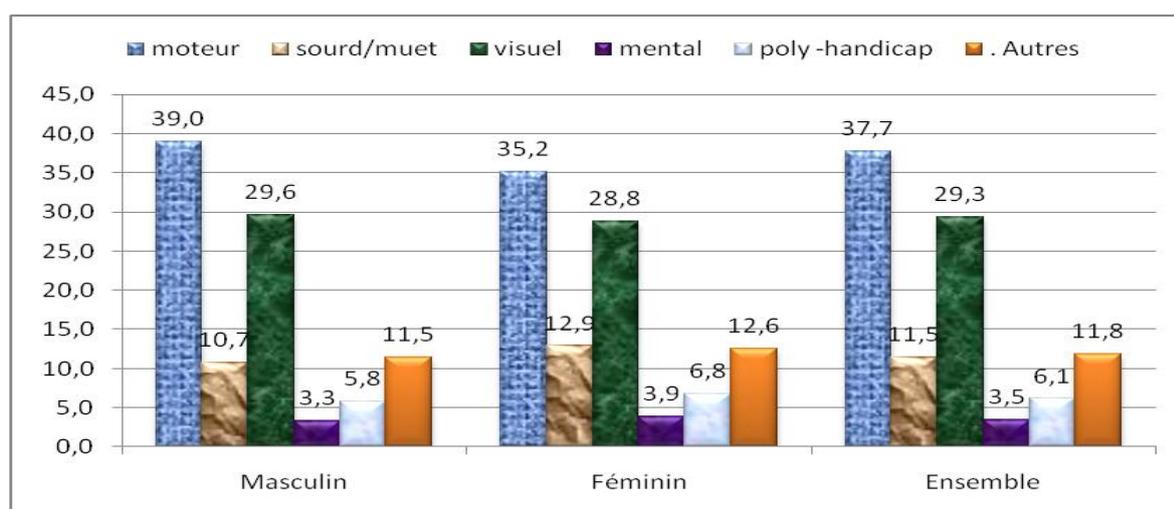
Le RGPH 2013 a dénombré 11 817 Chefs de ménage vivant avec un handicap. Il ressort des résultats définitifs de ce recensement une prédominance des hommes Chefs de ménage par rapport aux femmes. En effet, les hommes représentent 68,5% des Chefs de ménages handicapés.

Comme annoncé dans la méthodologie, le faible effectif des nomades (125 handicapés chefs de ménage) nous conduit à ne pas les prendre en compte dans l'analyse du milieu de résidence.

14.6.1. TYPE DU HANDICAP

Les deux types de handicap ayant les proportions les plus élevées sont le handicap moteur et le handicap visuel ; mais pour ce dernier, les proportions des deux sexes sont similaires. Ainsi pour l'ensemble de la Mauritanie, les handicapés moteurs et les handicapés visuels représentent respectivement 37,7% et 29,3% des Chefs de ménages handicapés.

Graphique 14. 14 Répartition des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap et le sexe



Les poly-handicaps et les handicapés mentaux ont des proportions les plus faibles parmi les handicapés chefs de ménage. Il faut noter par ailleurs que, la répartition au niveau des deux sexes est relativement homogène avec le niveau national.

14.6.2. ETAT MATRIMONIAL

Les données sur l'état matrimonial portent sur la population des handicapés âgés de 10 ans et plus. Elles montrent que plus de trois personnes handicapées chefs de ménages sur cinq sont mariées soit une proportion de 63,7% ; tandis que les handicapés célibataires constituent la plus faible proportion (5,3%).

Par contre, chez les handicapés mentaux, le constat n'est pas le même. En effet, environ deux handicapés mentaux sur cinq sont mariés contre un handicapé mental sur cinq n'ayant jamais contracté un mariage. A l'exception de cette catégorie (malades mentaux), on peut croire que le handicap n'est pas un obstacle au mariage.

Tableau 14. 11 Répartition en (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Célibataire	4,6	6,5	5,0	19,7	5,1	3,5	5,3
Marié (e)	66,4	59,5	63,1	45,9	60,4	67,1	63,7
Divorcé (e)	12,7	14,2	12,3	22,1	12,1	13,1	13,1
Veuf (ve)	16,2	19,8	19,6	12,4	22,3	16,2	17,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L'examen du tableau 14.18, révèle qu'au niveau national, trois personnes sur cinq du sexe masculin sont célibataires contre en peu moins de deux personnes sur cinq pour le sexe féminin. De même, chez les mariés, quatre personnes sur cinq sont du sexe masculin. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les personnes vivant avec un handicap du sexe masculin se marient plus facilement que les handicapés du sexe féminin. Par contre, les femmes sont plus nombreuses chez les handicapés divorcés et veufs. La proportion élevée constatée chez les femmes pourrait s'expliquer d'une part, des effets multiplicateurs de la polygamie. En cas de polygamie, un homme ne devient pas systématiquement veuf lorsque l'une de ses épouses décède. D'autre part, de l'espérance de vie plus longue chez les individus du sexe féminin.

En prenant en compte le milieu de résidence, les célibataires du sexe féminin, qui représentent 37,5%, sont moins nombreux en milieu urbain où ils représentent 21,9% contre 78,1% chez les hommes. Par contre, ils représentent plus de la moitié en milieu rural. Ceci pourrait être les

conséquences liées aux conditions de vie difficiles observées en milieu urbain. Les personnes vivant avec un handicap, qui sont mariées, présentent des proportions proches à celles observées au niveau national. La proportion de handicapés divorcés du sexe masculin représente 34,6% en milieu urbain contre 37,2 en milieu rural. Pour le sexe féminin, ces proportions sont plus fortes quel que soit le milieu de résidence. Les personnes veuves vivant avec un handicap selon le milieu de résidence ont des proportions relativement homogènes aux proportions enregistrées au niveau national.

Tableau 14. 18 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Célibataire	78,1	21,9	100,0	44,5	55,5	100,0	62,5	37,5	100,0
Marié(e)	89,4	10,6	100,0	85,1	14,9	100,0	87,1	12,9	100,0
Divorcé(e)	34,6	65,4	100,0	37,2	62,8	100,0	35,9	64,1	100,0
Veuf (ve)	13,8	86,2	100,0	11,6	88,4	100,0	12,3	87,7	100,0
Ensemble	70,5	29,5	100,0	61,6	38,4	100,0	65,7	34,3	100,0

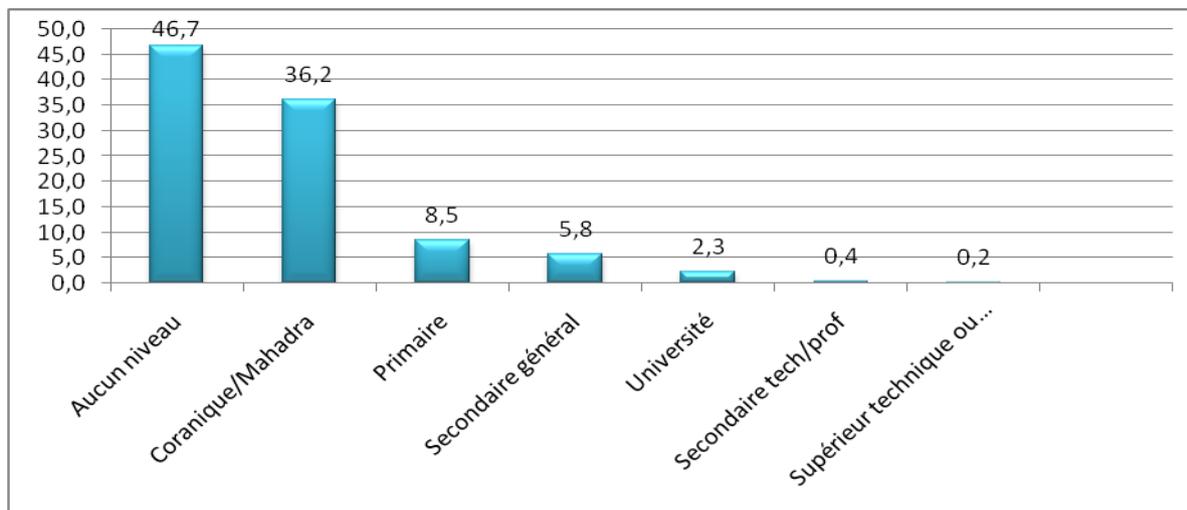
Source : RGPH 2013-ONS

14.6.3.NIVEAU D'INSTRUCTION

Les données du graphique ci-dessous montrent une proportion très importante de chefs de ménage handicapés n'ayant aucun niveau d'instruction (46,7%). Parmi les chefs de ménages handicapés de sexe masculin, 57,2% n'ont aucun niveau contre 42,8% chez les femmes. Le faible niveau d'instruction des Chefs de ménage handicapés rendrait leur ménage plus vulnérable.

Les chefs de ménage handicapés tous sexes confondus ayant le niveau Coranique/Mahadra, représentent 36,2%. Pour ce niveau d'instruction, les différences entre hommes et femmes sont très prononcées (68,0% chez les hommes contre 32,0% pour les femmes). Le niveau primaire et le niveau secondaire général représentent respectivement 8,5% et 5,8%. Selon le sexe, cette proportion est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, avec respectivement 79,4% et 20,6% de personnes ayant le niveau primaire et 85,5% et 14,5% pour les chefs de ménages ayant le niveau secondaire général.

Graphique 14. 15 proportion (%) des personnes handicapées chefs de ménages par niveau d'instruction



Pour l'ensemble du pays, les personnes handicapées du sexe masculin ayant un niveau d'instruction sont majoritaires. Cependant, cette supériorité numérique est plus accentuée au niveau universitaire, secondaire technique ou professionnelle et supérieur technique ou professionnelle avec respectivement 95,6%, 95,5% et 94,4% (tableau 14.A27 en annexe).

Concernant le milieu de résidence, on constate que les hommes chefs de ménage n'ayant aucun niveau d'instruction se retrouvent plus en milieu rural (70,4%) qu'en milieu urbain (29,6%). Il en est de même pour les femmes. En outre, les handicapés en milieu urbain ont globalement un niveau plus élevé par rapport à ceux du milieu rural. En effet, le milieu urbain surpasse le milieu rural quant à la proportion de personnes vivant avec un handicap de niveau Coranique/Mahadra, primaire, secondaire ou supérieur.

Inversement, la proportion de personnes handicapées de niveau Coranique/Mahadra ou n'ayant aucun niveau est plus élevée en milieu rural. Pour l'enseignement coranique/Mahadra, niveau primaire, niveau secondaire général et les personnes handicapées chefs de ménage de deux sexes se retrouvent presque dans les mêmes proportions en milieu rural et en milieu urbain (tableau 14.A.27 en annexe) avec toutefois une légère prédominance de la population masculine.

Concernant le type de handicap, les Chefs de ménages n'ayant aucun niveau d'instruction sont plus nombreux (tableau 14.19). Cependant, ils représentent 55,4% chez les personnes

sourdes et/ muettes, 54,9% chez les malades mentaux et 50,4 chez les personnes vivant avec poly-handicaps. Pour ceux qui justifient le niveau coranique/Mahadra, la plus forte proportion est enregistrée chez les handicapés visuels. Les personnes vivant avec un handicap qui justifient le niveau universitaire, secondaire technique ou professionnel et supérieur technique ou professionnel présentent des proportions très faibles (moins de 3,5%).

Tableau 14. 19 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d’instruction selon le type de handicap

Niveau instruction	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Aucun niveau	41,0	55,4	48,8	54,9	50,4	47,4	46,7
Coranique/Mahadra	37,0	33,3	38,9	25,6	36,1	34,1	36,3
Primaire	10,4	6,0	6,0	10,1	7,2	10,2	8,4
Secondaire général	7,8	3,3	4,5	7,1	4,5	5,1	5,8
Université	3,2	1,5	1,3	1,8	1,3	2,7	2,2
Secondaire tech/prof	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4
Supérieur technique ou prof	0,2	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

L’examen du tableau 14.A.29 en annexe montre que les chefs de ménage handicapés n’ayant aucun niveau d’instruction sont en forte proportion dans les wilayas du Guidimagha, du Gorgol et du Brakna, soit respectivement 73,5%, 66,0% et 61,4%. Ceux du niveau primaire, et secondaire général se retrouvent majoritairement à Dakhlet Nouadhibou avec des proportions respectivement de 19,6% et 16,9%. Les plus faibles proportions des chefs de ménages handicapés n’ayant aucun niveau d’instruction sont enregistrées dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou et la wilaya du Tiris Zemmour.

Les chefs de ménages handicapés ayant le niveau primaire et secondaire général ont des proportions plus élevées dans les wilayas de Dakhlet Nouadhibou, du Tiris Zemmour de Nouakchott et d’Inchiri. Ceux du niveau universitaire se retrouvent majoritairement dans la zone de Nouakchott (5,9%) et la wilaya du Dakhlet Nouadhibou (4,4%). Ceci confirme l’avantage, en matière de scolarisation des personnes handicapées en faveurs ces wilayas.

14.6.4. STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Les chefs de ménage handicapés sont en majorité propriétaires de leur logement (84,2%). La proportion des chefs de ménage vivant avec un handicap propriétaire est plus élevée chez les hommes avec une proportion de 64,5% (surtout de handicap moteur) que chez les femmes (35,5%). Les handicapés visuels propriétaires de leur logement représentent 30,2% dont 19,7% d'hommes contre 10,5% de femmes.

Tableau 14. 20 Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap

Type de handicap	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Total	3545	1152	2901	329	582	1109	9618
Proportion	36,9	12,0	30,2	3,4	6,1	11,5	100,0
Masculin	24,4	7,2	19,7	2,2	3,7	7,3	64,5
Féminin	12,4	4,7	10,5	1,3	2,3	4,2	35,5

Source : RGPH 2013-ONS

En revanche, 9,8 % des chefs de ménages vivant avec un handicap louent leur logement contre environ 4% logés gratuitement. Également, la proportion de ceux logés par l'Etat ou leur employeur est faible quel que soit le type de handicap. Les personnes logées gratuitement sont plus nombreuses parmi celles vivant avec un handicap mental (7,6%).

Tableau 14. 21 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

type du handicap	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Propriétaire	81,5	88,3	86,5	84,0	84,4	83,5	84,2
Locataire	11,9	6,1	8,4	5,8	10,9	10,4	9,8
Logé par l'Etat	0,7	0,4	0,6	0,5	0,3	0,4	0,6
Logé par l'employeur	0,8	0,7	0,3	1,1	0,3	0,4	0,6
Logé gratuitement	4,1	3,6	3,6	7,6	3,2	3,9	3,9
Autre	1,1	0,8	0,6	1,0	1,0	1,4	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2013-ONS

CONCLUSION

La prise en charge des personnes en situation de handicap occupe une place importante dans la politique gouvernementale. En témoigne la ratification de la convention internationale sur les droits des personnes handicapées en 2010. En Mauritanie, 96 personnes sur 1 000 souffrent d'un handicap quelconque. Les individus de sexe masculin sont les plus concernés avec 119 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, la forme de handicap la plus répandue concerne le handicap moteur avec une personne sur trois qui sont touchées par ce type de handicap.

En ce qui concerne l'analyse des wilayas, c'est le Tiris Zemmour qui enregistre le taux de prévalence le plus élevé. Le taux de prévalence le plus faible est enregistré au Guidimagha. La principale cause de handicap est liée aux maladies, suivie de handicap congénital, alors que les accidents provoquent 11,6%. L'analyse selon l'état matrimonial a mis en évidence une prévalence accrue chez les personnes mariées et célibataires. Une analyse plus poussée sur ce sujet pourrait éclaircir l'existence ou non de liens entre l'état matrimonial et le handicap.

En définitive et au regard de ce qui précède, l'analyse de la prévalence du handicap dans divers catégories socio professionnelles a permis de cerner les caractéristiques socio-économiques et culturelles de ce groupe vulnérable. Les informations issues de ce Recensement appellent donc à une attention particulière dans la prise en charge des questions liées à l'emploi, à l'éducation et à l'alphabétisation des personnes vivant avec un handicap il paraît donc nécessaire de :

- Mener une étude plus approfondie afin de mieux comprendre les caractéristiques socio-économiques des personnes vivant avec un handicap ;
- Améliorer la qualité des données sur les personnes handicapées. Il est ressorti dans les analyses qu'une proportion importante (11,3%) des personnes handicapées a été déclarée «autre handicap». Il est donc recommandé dans les prochaines opérations de collecte que les modalités du type de handicap soient davantage éclatées ;
- Favoriser l'accès à l'instruction et à la formation professionnelle des personnes vivant avec un handicap.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD, 2014 « Rapport du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Sénégal », Dakar, Sénégal ;

BUCREP, 2010 « Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap au Cameroun », **Volume II-Tome12**. Yaoundé, Cameroun, 109 pages ;

Handicap International 2011 « Understanding and Interpreting Disability as Measured using the WG Short Set of Questions Traduit par – Programme Sénégal / Cap-Vert,

HCPM, 2010 « les indicateurs sociaux du Maroc », Maroc

HCPM, 2004 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Maroc

HENRY Louis (1981). Dictionnaire démographique multilingue : volume français, deuxième édition, Liège, 178 p.

IHSI, 2009 « Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat d'Haïti »

INSAE, 2003. « Résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Bénin ;

INSEED, 2009 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Tchad ;

MAED 2011 « Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté : plan d'action 2011-2015 », 127 pages ;

MAED 2012 « Déclaration de Politique de Population », Nouakchott, Mauritanie, 25 pages

ONS, 1988 « Recensement Général de la Population et de l'Habitat » Nouakchott, Mauritanie.

ONS, 2014 « Synthèse des Résultats Prioritaires : Répartition spatiale, Structure par sexe et par âge de la population », 19 pages ;

ONS 2000 « Résultats prioritaires de RGPH 2000 » Nouakchott, Mauritanie.

ONS 1988 « Analyse du RGPH 1988 » Volume IV. Nouakchott, Mauritanie.

ONS 2007 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », Nouakchott, Mauritanie, 210 pages.

ONS 2011 « Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples », Nouakchott, Mauritanie, 324 pages.

Washington Group 2011, « Qualité et quantité : résultats d'une structuré Croix-National Cognitive Protocole d'entrevue pour tester mesures de l'invalidité ». Miller K, Mont D, Maitland A, B Altman, J. Madans.

ANNEXES

Tableau 14.A 1 Poids de la population des personnes handicapées dans la population total selon le sexe et le milieu de résidence

Caractéristiques	Population Totale	Population des handicapés	Poids démographique des personnes handicapées (%)
Sexe			
Masculin	1 743 074	18 470	1,06
Féminin	1 794 294	15 450	0,86
Milieu			
Urbain	1 710 103	16 548	0,97
Rural	1 760 937	16 966	0,96
Nomade	66 328	406	0,61
Ensemble	3 537 368	33 920	0,96

Tableau 14.A 2 Taux de prévalence (%) du handicap par wilaya selon le sexe

Wilaya	Sexe		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1,01	0,91	0,96
Hodh El Gharbi	0,88	0,74	0,80
Assaba	0,86	0,65	0,75
Gorgol	1,15	0,92	1,03
Brakna	1,24	1,08	1,16
Trarza	1,08	0,92	1,00
Adrar	1,26	0,96	1,11
Dakhlet Nouadhibou	1,04	0,79	0,93
Tagant	1,05	0,89	0,97
Guidimagha	0,90	0,57	0,73
Tiris Zemmour	1,52	1,26	1,40
Inchiri	0,77	0,70	0,74
Nouakchott	1,11	0,90	1,01
Mauritanie	1,06	0,86	0,96

Tableau 14.A 3 Répartition (%) des personnes handicapées par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Urbain	9 349	50,6	7 199	46,6	16 548	48,8
Rural	8 863	48,0	8 103	52,5	16 966	50,0
Nomade	258	1,4	148	1,0	406	1,2
Ensemble	18 470	100,0	15 450	100,0	33 920	100,0

Tableau 14.A 4 Proportion des personnes handicapées selon le sexe et le type de handicap

Type handicap de	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
moteur	6 343	34,3	5 093	33,0	11 436	33,7
sourd/muet	2 558	13,8	2 234	14,5	4 792	14,1
visuel	3 704	20,1	3 149	20,4	6 853	20,2
mental	2 613	14,1	1 845	11,9	4 458	13,1
poly -handicap	1 331	7,2	1 226	7,9	2 557	7,5
Autres	1 921	10,4	1 903	12,3	3 824	11,3
Ensemble	18 470	100	15 450	100	33 920	100

Tableau 14.A 5 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le type de handicap et le milieu de résidence

Type handicap de	Milieu							
	Urbain		Rural		Nomade		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
moteur	6 357	38,4	4 948	29,2	131	32,3	11 436	33,7
sourd/muet	2 226	13,5	2 485	14,6	81	20,0	4 792	14,1
visuel	3 080	18,6	3 709	21,9	64	15,8	6 853	20,2
mental	2 184	13,2	2 189	12,9	85	20,9	4 458	13,1
poly -handicap	1 065	6,4	1 465	8,6	27	6,7	2 557	7,5
Autres	1 636	9,9	2 170	12,8	18	4,4	3 824	11,3
Total	16 548	100	16 966	100	406	100	33 920	100

Tableau 14.A 6 Répartition (en %) des personnes handicapées des principales villes selon le type de handicap

Principales villes	Type de handicap						
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Kiffa	169	64	51	43	26	24	377
Kaédi	162	70	63	53	24	21	393
Rosso	124	42	82	31	17	44	340
Nouadhibou	493	145	199	129	53	79	1 098
Zoueirat	270	63	124	95	31	29	612
Nouakchott	3 760	1 227	1 781	1 228	647	1 052	9 695

Tableau 14.A 7 Répartition (%) des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps par sexe et par groupe d'âges selon le milieu de résidence

Sexe/Âge		Proportion des personnes handicapées ayant au moins deux handicaps (%)			
		Milieu			
		Urbain	Rural	Nomade	Total
Masculin	0-14 ans	26,5	26,9	20,1	26,7
	15-59 ans	51,9	47	53,1	49,2
	60 ans et plus+	21,6	26	26,8	24,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Féminin	0-14 ans	28,1	25,2	32,6	26,4
	15-59 ans	48,9	46,9	46	47,7
	60 ans et plus+	23,1	27,9	21,4	25,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	0-14 ans	27,2	26,1	24,2	26,5
	15-59 ans	50,5	47	50,8	48,5
	60 ans et plus+	22,3	27	25	25
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 14.A 8 Répartition (%) de la population souffrant de handicap par type de handicap selon la cause du handicap

Type de handicap	Causes du handicap					Total
	innée	accident	maladie	mine	autre	
moteur	3 253	2 153	4 742	112	1 176	11 436
sourd/muet	2 490	348	1 443	47	464	4 792
visuel	1 007	594	3 984	59	1 209	6 853
mental	1 844	195	1 541	18	860	4 458
poly -handicap	785	355	895	19	503	2 557
Autres	642	284	1 561	13	1 324	3 824
Ensemble	10 021	3 929	14 166	268	5 536	33 920

Tableau 14.A 9 Structure par groupe d'âge et rapport de masculinité des personnes résidentes handicapées

Age groupe	Sexe			Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin	Total	
0-4	903	807	1 710	111,9
5-9	1 163	981	2 144	118,6
10-14	1 276	1 097	2 373	116,3
15-19	1 249	1 023	2 272	122,1
20-24	1 356	1 064	2 420	127,4
25-29	1 209	906	2 115	133,4
30-34	1 124	933	2 057	120,5
35-39	1 117	943	2 060	118,5
40-44	1 052	928	1 980	113,4
45-49	1 068	870	1 938	122,8
50-54	1 081	889	1 970	121,6
55-59	1 081	883	1 964	122,4
60-64	1 057	869	1 926	121,6
65-69	952	800	1 752	119,0
70-74	954	747	1 701	127,7
75-79	830	676	1 506	122,8
80-84	566	561	1 127	100,9
85+	432	473	905	91,3
Ensemble	18 470	15 450	33 920	119,5

Tableau 14.A 10 Pourcentage des personnes handicapées résidentes selon les grands groupes d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-14 ans	2 052	1 315	709	710	679	762	6 227
15-59 ans	6 284	2 513	3 091	3 427	1 239	2 222	18 776
60 ans et plus+	3 100	964	3 053	321	639	840	8 917
Ensemble	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 11 Pourcentage des enfants handicapés (0-14 ans) résidents selon le groupe d'âges et le type de handicap

Groupes d'âges	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
0-4	670	287	224	70	226	233	1 710
5-9	674	510	222	235	244	259	2144
10-14	708	518	263	405	209	270	2373
Ensemble	2052	1315	709	710	679	762	6227

Tableau 14.A 12 Répartition (%) des personnes handicapées selon le sexe et grand groupe d'âge

Sexe/Âge		Type de handicap						Total
		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Masculin	0-14 ans	1 104	698	393	396	355	396	3 342
	15-59 ans	3 615	1 354	1 618	2 060	655	1 035	10 337
	60 ans et plus+	1 624	506	1 693	157	321	490	4 791
Féminin	0-14 ans	947	617	317	313	324	367	2 885
	15-59 ans	2 669	1 159	1 474	1 367	584	1 186	8 439
	60 ans et plus+	1 477	458	1 358	165	318	350	4 126
Ensemble	0-14 ans	2 052	1 315	709	710	679	762	6 227
	15-59 ans	6 284	2 513	3 091	3 427	1 239	2 222	18 776
	60 ans et plus+	3 100	964	3 053	321	639	840	8 917
	Total	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 13 Structure des personnes handicapées selon l'état matrimonial et le type de handicap

Etat matrimonial	Type de handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Célibataire	3 118	1 782	1 389	2 936	914	986	11 125
Marié (e)	4 646	1 433	3 211	614	720	1 675	12 299
Divorcé (e)	1 126	372	724	462	189	330	3 203
Veuf (ve)	1 201	408	1 081	141	265	341	3 437
Ensemble	5 445	2 562	3 194	3 539	1 368	1 657	30 064

Tableau 14.A 14 bis1 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le type de handicap et la langue maternelle

Langue Maternelle	Existence d'un handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Arabe	8 808	3 585	5 103	3 486	1 832	2 407	25 221
Poular	1 954	864	1 272	680	531	1 030	6 331
Soninké	366	171	209	152	102	162	1 162
Wolof	196	65	108	63	40	142	614
Autre	112	107	161	77	52	83	592
Total	11 436	4 792	6 853	4 458	2 557	3 824	33 920

Tableau 14.A 15 bis2 Prévalence (%) du handicap par langue maternelle selon le type de handicap

Langue Maternelle	Existence d'un handicap						Total
	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	
Arabe	3,2	1,3	1,9	1,3	0,7	0,9	9,3
Poular	3,3	1,5	2,2	1,2	0,9	1,8	10,8
Soninké	2,7	1,3	1,5	1,1	0,7	1,2	8,5
Wolof	3,4	1,1	1,9	1,1	0,7	2,5	10,6
Autre	2,5	2,4	3,6	1,7	1,2	1,9	13,3
Total	3,2	1,4	1,9	1,3	0,7	1,1	9,6

Tableau 14.A 16 Taux d'alphabétisation des personnes handicapées résidentes par type du handicap selon le sexe

Type de handicap	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
moteur	59,8	45,6	53,5
sourd/muet	43,5	33,4	38,8
visuel	52,5	38,8	46,2
mental	44,1	33,5	39,7
poly -handicap	41,6	34,6	38,3
Autres	57,8	39,0	48,3
Total	52,4	39,4	46,5

Tableau 14.A 17 Taux d'alphabétisation (%) des personnes handicapées résidentes par wilaya

Wilaya	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Hodh Chargui	40,0	31,3	39,3	45,3	45,4	44,1	40,4
Hodh El Gharbi	34,8	27,3	27,8	22,1	31,0	36,3	30,0
Assaba	40,6	26,4	36,2	30,3	30,1	39,7	35,2
Gorgol	30,4	21,1	25,5	17,8	34,5	33,3	27,1
Brakna	45,5	32,3	30,1	28,9	28,5	34,7	35,5
Trarza	64,1	47,1	58,2	42,9	52,1	53,4	55,5
Adrar	57,2	39,2	46,5	48,0	15,0	55,2	48,4
Dakhlet Nouadhibou	74,7	51,6	69,1	56,0	55,6	72,6	67,5
Tagant	49,4	36,2	31,0	26,6	11,3	40,5	36,6
Guidimagha	27,1	20,1	21,7	20,6	17,0	30,6	23,6
Tiris Zemmour	74,8	59,4	66,7	54,1	36,4	74,3	66,5
Inchiri	75,9	40,9	52,2	40,0	50,0	50,0	59,7
Nouakchott	69,2	59,0	71,6	56,4	46,3	67,6	65,2
Ensemble	53,5	38,8	46,2	39,7	38,3	48,3	46,5

Tableau 14.A 18 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par niveau d'instruction selon le sexe et le milieu de résidence

Niveau instruction	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Aucun niveau	2 905	3 051	5 956	4 699	5 069	9 768	140	92	232	7 745	8 211	15 956
Coranique/Mahadra	2 396	1 693	4 089	2 422	1 677	4 099	96	44	140	4 913	3 415	8 328
Primaire	1 730	1 171	2 901	717	535	1 252	10	1	11	2 456	1 708	4 164
Secondaire général	1 183	604	1 787	242	113	355	0	1	1	1 425	718	2 143
Université	372	77	449	51	13	64	0	0	0	423	90	513
Secondaire tech/prof	49	7	56	9	2	11	0	0	0	58	9	67
Supérieur technique ou prof	24	1	25	3	1	4	0	0	0	27	2	29
NSP	288	211	499	234	278	512	0	1	1	522	490	1 012
Total	8 947	6 815	15 762	8 377	7 688	16 065	246	139	385	17 569	14 643	32 212

Tableau 14.A 19 Proportion des personnes handicapées résidentes par wilaya selon le niveau d'instruction

Wilaya	Aucun niveau	Coranique /Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Hodh Chargui	2140	1175	242	87	25	2	3	265	3939
Hodh El Gharbi	1401	658	136	45	5	0	0	13	2258
Assaba	1369	648	159	56	7	2	0	60	2301
Gorgol	2181	574	336	89	15	4	1	61	3261
Brakna	2053	686	406	139	28	5	0	106	3423
Trarza	1043	1040	292	129	20	5	4	64	2597
Adrar	307	176	109	50	10	0	0	5	657
Dakhlet Nouadhibou	328	298	249	162	25	5	1	26	1094
Tagant	430	159	99	35	2	1	0	10	736
Guidimagha	1379	203	158	67	10	1	0	40	1858
Tiris-Zemmour	206	196	164	102	20	15	1	14	718
Inchiri	54	42	22	13	4	0	0	3	138
Nouakchott	3065	2473	1792	1169	342	27	19	345	9232
Total	15956	8328	4163	2143	513	67	29	1012	32212

Tableau 14.A 20 Répartition (en effectif) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Occupé (e)	2259	589	2848	1708	515	2223	92	3	95	4059	1107	5166
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	332	42	374	210	32	242	3	0	3	545	74	619
Chômeur cherche 1er travail	811	310	1121	719	195	914	6	4	10	1536	509	2045
Etudiant- Elève	592	396	988	349	216	565	2	1	3	943	613	1556
Femme au Foyer	0	2745	2745	0	3481	3481	0	65	65	0	6291	6291
Handicapé (e)	2151	1320	3471	2088	1538	3626	80	33	113	4319	2891	7210
Retraité (e)	707	120	827	608	179	787	6	2	8	1321	301	1622
Rentier (iére)	346	99	445	465	113	578	11	0	11	822	212	1034
Autre	1198	710	1908	1635	933	2568	26	19	45	2859	1662	4521
Total	8396	6331	14727	7782	7202	14984	226	127	353	16404	13660	30064

Tableau 14.A 21 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut d'occupation, le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total									
Occupé (e)	66,4	62,6	65,6	64,8	69,4	65,8	91,1	42,9	88,0	66,1	65,5	66,0
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	9,8	4,5	8,6	8,0	4,3	7,2	3,0	0,0	2,8	8,9	4,4	7,9
Chômeur cherche 1er travail	23,8	32,9	25,8	27,3	26,3	27,0	5,9	57,1	9,3	25,0	30,1	26,1
Population active	78,3	21,7	100,0	78,0	22,0	100,0	93,5	6,5	100,0	78,4	21,6	100,0
Etudiant- Elève	11,9	7,3	9,5	6,8	3,3	4,9	1,6	0,8	1,2	9,2	5,1	7,0
Femme au Foyer	0,0	50,9	26,4	0,0	53,9	30,0	0,0	55,0	26,8	0,0	52,6	28,3
Handicapé (e)	43,1	24,5	33,4	40,6	23,8	31,2	63,5	27,5	45,9	42,1	24,2	32,4
Retraité (e)	14,2	2,2	8,0	11,8	2,8	6,8	4,8	1,7	3,3	12,9	2,5	7,3
Rentier (iére)	6,9	1,8	4,3	9,0	1,7	5,0	8,7	0,0	4,5	8,0	1,8	4,6
Autre	24,0	13,2	18,4	31,8	14,4	22,1	21,4	15,0	18,3	27,9	13,9	20,3
Population inactive	48,1	51,9	100,0	44,3	55,7	100,0	51,2	48,8	100,0	46,2	53,8	100,0
Total	57,0	43,0	100,0	51,9	48,1	100,0	64,0	35,9	100,0	54,6	45,4	100,0

Tableau 14.A 22 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes par statut d'occupation selon le type de handicap

Statut d'occupation	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	Total
Occupé (e)	2040	795	1053	259	230	789	5166
Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	260	63	153	47	32	64	619
Chômeur cherche 1er travail	729	335	355	327	110	189	2045
Population active	3029	1193	1561	633	372	1042	7830
Etudiant- Elève	579	237	310	120	71	239	1556
Femme au Foyer	2071	964	1410	642	399	805	6291
Handicapé (e)	2449	703	1348	1582	659	469	7210
Retraité (e)	590	152	516	86	126	152	1622
Rentier (iére)	283	140	231	220	74	86	1034
Autre	1093	605	1029	870	386	538	4521
Population inactive	7065	2801	4844	3520	1715	2289	22234
Total	10094	3994	6405	4153	2087	3331	30064

Tableau 14.A 23 Répartition (en %) des personnes handicapées résidentes par wilayas selon le statut d'occupation

Wilaya	Occupé (e)	Chômeur déjà travaillé et cherche du travail	Chômeur cherche 1er travail	Population active	Etudiant-Élevé	Femme au Foyer	Handicapé (e)	Retraité (e)	Rentier (iére)	Autre	Population inactive	Total
Hodh Chargui	13,9	1,6	4,8	20,3	3,2	25	23,2	4,6	4,4	19,2	79,6	100
Hodh Gharbi	13,8	2,1	5,4	21,3	4,4	19,2	35,9	4,5	2,6	11,9	78,5	100
Assaba	14,8	2,1	5,9	22,8	3,1	22,3	24,9	4,8	5	17,2	77,3	100
Gorgol	15,4	1,3	9,9	26,6	4,9	21,9	20,7	5,3	4,4	16,3	73,5	100
Brakna	15,6	1,5	6,4	23,5	5,9	22,3	22,3	5,4	3	17,6	76,5	100
Trarza	16	1,3	4	21,3	4,6	24,9	21,7	8	3,8	15,7	78,7	100
Adrar	15,5	2,3	4,4	22,2	3,4	26,2	32,6	6,2	2,5	6,9	77,8	100
Dakhlet Nouadhibou	27,7	4,8	10,6	43,1	7	13,3	17,4	5,7	2,2	11,3	56,9	100
Tagant	14,8	1,6	4,7	21,1	3,6	25,8	27,7	4,6	3,3	13,9	78,9	100
Guidimaha	17	0,7	5,5	23,2	3,7	21,3	19,9	4,5	4,8	22,8	77	100
Tiris-Zemmour	23,7	4,3	8,4	36,4	5,1	17,5	21,9	8,8	2,5	7,9	63,7	100
Inchiri	28,2	0,8	2,4	31,4	5,6	9,7	41,1	2,4	5,6	4	68,4	100
Nouakchott	20	2,8	8,2	31	7	17,8	24,1	5,4	2,6	12,2	69,1	100
Ensemble	17,2	2,1	6,8	26,1	5,2	20,9	24	5,4	3,4	15	73,9	100

Tableau 14.A 24 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes selon le statut dans l'occupation et le type du handicap

Le statut dans l'occupation	Type de handicap						Ensemble
	Moteur	Sourd/Muet	Visuel	Mental	Poly-handicap	autre	
Indépendant	1295	500	769	152	167	568	3451
Employeurs	86	25	43	7	15	27	203
Salarié privé permanent	110	49	38	20	8	39	264
Salarie privé temporaire	377	150	156	69	27	79	858
Salarié public	363	70	157	27	35	99	751
Apprenti	12	8	6	2	1	6	35
Aide Familiale	55	55	37	28	9	35	219
Ensemble	2298	857	1206	305	262	853	5781

Tableau 14.A 25 Répartition (en %) des personnes handicapées selon le statut dans l'occupation et la wilaya

Wilaya	Indépendant	Employeurs	Salarié privé permanent	Salarie privé temporaire	Salarié public	Apprenti	Aide Familiale	Total
Hodh Chargui	409	40	15	66	19	3	19	571
Hodh El Gharbi	219	15	5	60	18	1	21	339
Assaba	269	4	8	39	17	0	24	361
Gorgol	396	15	12	39	19	2	18	501
Brakna	380	13	18	41	51	4	36	543
Trarza	295	17	10	58	20	2	19	421
Adrar	59	2	7	17	17	0	8	110
Dakhlet Nouadhibou	105	13	37	98	71	1	3	328
Tagant	79	2	2	6	8	0	14	111
Guidimagma	205	11	6	28	15	2	37	304
Tiris-Zemmour	67	4	7	43	70	1	2	194
Inchiri	18	1	7	6	4	0	0	36
Nouakchott	950	66	130	357	422	19	18	1962
Ensemble	3451	203	264	858	751	35	219	5781

Tableau 14.A 26 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidents selon le type du handicap, le milieu de résidence et le sexe

Milieu/Sexe		moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Urbain	Masculin	1723	310	1006	110	197	375	3721
	Féminin	685	153	370	54	105	190	1557
Rural	Masculin	1265	504	1277	145	249	514	3954
	Féminin	725	363	787	101	167	316	2459
Nomade	Masculin	49	22	24	1	6	4	106
	Féminin	9	4	4	1	1	1	20
Ensemble	Masculin	3037	836	2307	256	452	893	7781
	Féminin	1419	520	1161	156	273	507	4036
	Total	4 456	1 356	3 468	412	725	1 400	11 817

Tableau 14.A 27 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés résidentes selon la situation matrimoniale et le type du handicap

Etat matrimonial	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly -handicap	Autres	Total
Célibataire	204	88	173	81	37	49	632
Marié (e)	2960	807	2189	189	438	940	7523
Divorcé (e)	568	192	427	91	88	184	1550
Veuf (ve)	724	269	679	51	162	227	2112
Ensemble	4456	1356	3468	412	725	1400	11817

Tableau 14.A 28 Répartition des chefs de ménage handicapés résidents selon la situation matrimoniale, le milieu de résidence et le sexe

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Célibataire	260	72	332	128	161	289	10	1	11	398	234	632
Marié(e)	3093	366	3459	3382	591	3973	91	0	91	6566	957	7523
Divorcé(e)	272	515	787	282	476	758	1	4	5	555	995	1550
Veuf(ve)	96	604	700	162	1231	1393	4	15	19	262	1850	2112
Ensemble	3721	1557	5278	3954	2459	6413	106	20	126	7781	4036	11817

Tableau 14.A 29 Répartition (%) des personnes handicapées chefs de ménage par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau instruction	Urbain			Rural			Nomade			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Aucun niveau	914	664	1578	2136	1617	3753	53	12	65	3103	2293	5396
Coranique/Ma hadra	1353	619	1972	1462	707	2169	49	8	57	2864	1334	4198
Primaire	584	149	733	182	50	232	4	0	4	770	199	969
Secondaire général	487	82	569	82	14	96	0	0	0	569	96	665
Université	227	11	238	21	0	21	0	0	0	248	11	259
Secondaire tech/prof	32	1	33	8	1	9	0	0	0	40	2	42
Supérieur technique ou prof	19	0	19	2	1	3	0	0	0	21	1	22
NSP	105	31	136	61	69	130	0	0	0	166	100	266
Ensemble	3721	1557	5278	3954	2459	6413	106	20	126	7781	4036	11817

Tableau 14.A 30 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes Chefs de ménage par niveau d'instruction selon le type de handicap

Niveau instruction	moteur	sourd/muet	visuel	mental	poly - handicap	Autres	Total
Aucun niveau	1801	731	1639	217	357	651	5396
Coranique/Mahadra	1627	439	1306	101	256	469	4198
Primaire	459	79	200	40	51	140	969
Secondaire général	341	43	151	28	32	70	665
Université	141	20	45	7	9	37	260
Secondaire tech/prof	17	6	11	1	3	4	42
Supérieur technique ou prof	8	1	8	1	1	3	22
NSP	62	37	108	17	16	26	267
Ensemble	4456	1356	3468	412	725	1400	11817

Tableau 14.A 31 Répartition (%) des personnes handicapées résidentes chefs de ménage par wilaya selon le niveau d'instruction

Wilaya	Aucun niveau	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire général	Université	Secondaire tech/prof	Supérieur technique ou prof	NSP	Total
Hodh Chargui	986	668	39	32	7	1	2	42	1777
Hodh El Gharbi	542	325	30	16	4	0	0	4	921
Assaba	507	351	33	12	5	0	0	17	925
Gorgol	749	281	72	21	9	2	1	12	1147
Brakna	722	330	75	32	12	4	0	31	1206
Trarza	365	532	77	48	11	4	4	27	1068
Adrar	84	88	17	16	2	0	0	3	210
Dakhlet Nouadhibou	56	153	73	63	16	3	1	6	371
Tagant	140	84	24	10	1	1	0	5	265
Guidimaha	405	92	35	11	8	1	0	7	559
Tiris-Zemmour	52	119	48	28	9	10	0	3	269
Inchiri	11	23	6	6	1	0	0	2	49
Nouakchott	777	1152	440	370	174	16	14	107	3050
Total	5396	4198	969	665	259	42	22	266	11817

Tableau 14.A 32 Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage, la taille du ménage, le milieu de résidence et la wilaya

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	3721	1557	5278
Rural	3954	2459	6413
Nomade	106	20	126
Ensemble	7781	4036	11817

Tableau 14.A 33 Répartition des ménages selon le sexe du chef de ménage handicapé et la Wilaya

Wilaya	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Total
Hodh Chargui	1082	695	1777
Hodh El Gharbi	547	374	921
Assaba	552	373	925
Gorgol	725	422	1147
Brakna	757	449	1206
Trarza	602	466	1068
Adrar	160	50	210
Dakhlet Nouadhibou	315	56	371
Tagant	155	110	265
Guidimagha	467	92	559
Tiris-Zemmour	209	60	269
Inchiri	37	12	49
Nouakchott	2173	877	3050
Total	7781	4036	11817

Tableau 14.A 34 Pourcentage des chefs de ménage handicapés propriétaires de leur logement selon le sexe et le type de handicap

Type de handicap	Masculin	Féminin	Total
moteur	2350	1195	3545
sourd/muet	697	455	1152
visuel	1891	1010	2901
mental	208	121	329
poly -handicap	359	223	582
Autres	702	407	1109
Total	6207	3411	9618

Tableau 14.A 35 Répartition (%) des chefs de ménages handicapés selon le type de handicap et le statut d'occupation du logement

type du handicap	Propriétaire	Locataire	Logé par l'Etat	Logé par l'employeur	Logé gratuitement	Autre	Total
moteur	3545	516	29	34	177	48	4349
sourd/muet	1152	80	5	10	47	11	1305
visuel	2901	282	20	10	120	20	3353
mental	329	23	3	4	29	3	391
poly - handicap	582	75	2	2	22	7	690
Autres	1109	138	5	6	52	19	1329
Total	9618	1114	64	66	447	108	11417

Tableau 14.A 36 Structure des chefs de ménage handicapés selon le statut du handicap de leur conjoint

Handicape	Type de ménage								
	Ordinaire			Collectif			Ensemble		
	Sexe			Sexe			Sexe		Total
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	
Handicapé	18 396	15 445	33 841	75	4	79	18 471	15 449	33 920